



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Première Commission

11^e séance

Jeudi 13 septembre 2001, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Erdős (Hongrie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 64 à 84 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Osei (Ghana) (*parle en anglais*) : Quand le sort veut qu'on soit le premier orateur, on parle devant une salle pratiquement vide, mais il faut bien que quelqu'un commence.

Puisque ma délégation prend la parole pour la première fois au cours de la présente session, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau à l'occasion de votre élection. Nous n'avons aucun doute quant à vos capacités de guider nos délibérations avec succès, étant donné votre expérience dans le domaine du désarmement.

Bien que mon gouvernement ait officiellement présenté ses chaleureuses félicitations à l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général à l'occasion de l'attribution du prix Nobel de la paix, permettez-moi également, puisque j'en ai l'occasion, de réaffirmer les sentiments chaleureux qui lui ont déjà été transmis par vous-même au nom de notre Commission.

Ma délégation apprécie également l'exposé qui a été fait par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala. Cet exposé nous

a donné à tous une idée claire de la situation dans le domaine du désarmement – une crise de diplomatie du désarmement multilatéral, comme il l'a dit.

Le Ghana souscrit pleinement, d'autre part, à la déclaration lue par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du Mouvement des pays non alignés, mettant en lumière la position du Mouvement sur toutes les questions relatives au désarmement qui préoccupent le Mouvement. Je ne vais donc souligner que certains points.

Les attaques terroristes du 11 septembre resteront à jamais gravées dans nos mémoires. Ces attaques ont été brutales, horribles et traumatisantes, et elles ont assurément constitué une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Le Gouvernement ghanéen a déjà condamné ces attaques et présenté ses condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis. Il s'est également engagé à apporter sa coopération et son appui à la lutte contre un phénomène dont les répercussions sont de toute évidence mondiales.

Pendant le débat de l'Assemblée générale du 3 octobre consacré aux « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », le Représentant permanent du Ghana a souligné que la lutte contre le terrorisme sort du cadre de ce que peut faire une nation par ses seuls moyens et qu'elle exige une coopération effective de la part de tous, aux niveaux national, régional et mondial. Ceci a déjà été affirmé par nos chefs d'État et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



de gouvernement au Sommet du Millénaire des Nations Unies, l'année dernière, lorsqu'ils ont décidé de

« prendre des mesures concertées pour lutter contre le terrorisme international et d'adhérer dès que possible à toutes les conventions internationales pertinentes. » (*Résolution 55/2, par. 9, de l'Assemblée générale*)

Dans cette même Déclaration, nos dirigeants politiques se sont résolus à travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, et à réduire les risques que posent pour la planète les armes légères et les mines terrestres.

Nous devons donc accepter le fait que le 11 septembre a changé notre existence et que notre attitude envers les négociations sur le désarmement doit donc changer, conformément à l'engagement pris par nos dirigeants. Naturellement, beaucoup ont posé la question de savoir pourquoi cela s'était produit et ce que nous pouvons faire?

Là encore, permettez-moi de relever un point qui a été mis en évidence par le Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, dans son exposé d'il y a quelques semaines :

« Seule l'histoire décidera de l'importance de la date du 11 septembre. Mais l'histoire ne nous pardonnera certainement pas si nous ne tirons pas les enseignements de cette tragédie sans nom ». (*A/C.1/56/PV.3, p. 5*)

Dans ce contexte, ma délégation estime que le rôle de la Première Commission est en rapport direct avec les efforts déployés mondialement pour contenir le terrorisme par le biais de la surveillance et de la maîtrise des armes de destruction de masse. Nous devons par conséquent tous participer au processus de désarmement avec une énergie nouvelle, guidés par la volonté commune et l'engagement de nos dirigeants souscrit l'an dernier, en étant conscients du danger que présenterait tout retard, en raison de notre réticence à transiger sur la question de savoir si nous préférons une sécurité reposant sur les armes, plutôt qu'une sécurité collective assurée par le processus de désarmement et la non-prolifération de ces armes.

Les attentats terroristes ont mis en relief notre capacité d'agir avec la plus grande promptitude et la plus grande ingéniosité, ainsi que de nous mobiliser à tous les niveaux, en vue de nous défendre et de neutraliser toutes ces menaces. Si les attentats

terroristes peuvent électriser la coopération ainsi qu'une coalition destinée à contrer de nouvelles menaces, nous devons faire preuve du même dynamisme et du même esprit d'initiative pour tous les autres aspects du mécanisme du désarmement de l'ONU. Cette approche devrait être adoptée pour rompre l'inertie ou sortir de l'impasse au sein des institutions consacrées au désarmement, notamment lors des négociations à la Conférence du désarmement.

Nous continuons de penser que la Conférence du désarmement est la seule instance de négociation sur le désarmement où des États non dotés d'armes nucléaires, comme le Ghana, peuvent espérer qu'ils donneront l'impulsion et exerceront une responsabilité, jusqu'à un certain point. Ma délégation est donc déçue du rapport du Président de la Conférence du désarmement, selon lequel la Conférence n'a établi en 2001 ni programme de travail ni mécanisme sur des points précis de l'ordre du jour.

Nous avons le sentiment que les États dotés d'armes nucléaires doivent renoncer à leurs divergences en matière de doctrine stratégique et s'atteler à des négociations destinées à débarrasser le monde de ces armes destructrices. Que ce mécanisme multilatéral pour les négociations soit productif ou, au contraire, rouillé et inefficace dépendra largement de la volonté de ces États de faire preuve d'esprit de compromis et de souplesse à la Conférence du désarmement.

En réaffirmant notre attachement au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous entérinons les conclusions de la Conférence d'examen de 2000 et appelons de nouveau les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve d'un même soutien au Traité en appliquant les 13 mesures pratiques pour les efforts systématiques et progressifs visant à réaliser le désarmement nucléaire.

À cet égard, le Ghana s'associe à d'autres États, en particulier à la Malaisie, pour réaffirmer l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice selon lequel les États ont l'obligation juridique, non seulement de poursuivre de bonne foi les négociations sur des mesures efficaces portant sur le désarmement nucléaire sous tous ses aspects, mais également de mener de telles négociations à une conclusion rapide. Nous estimons que cette obligation est sans aucun doute conforme à celle prise par tous les États parties en vertu de l'article VI du TNP.

Les zones exemptes d'armes nucléaires ont apporté de précieuses contributions aux objectifs de non-prolifération et de désarmement. Le Traité de Pelindaba auquel le Ghana souscrit, ainsi que les Traités de Rarotonga et de Tlatelolco, ont fait la preuve de leur utilité pour la promotion de la paix et de la sécurité et pour l'instauration de mesures de confiance dans la région. De ce fait, nous continuons d'appuyer l'élaboration de dispositions semblables dans d'autres régions, notamment en Asie et au Moyen-Orient, quoique sur la base de dispositifs librement consentis par les États de la région, conformément aux directives de la Commission du désarmement de l'ONU.

Pour les États non dotés d'armes nucléaires comme le Ghana, la Commission du désarmement offre un moyen de participer au mécanisme du désarmement par ses recommandations sur divers problèmes dans ce domaine, et d'influer sur lui. Nous saisissons donc cette occasion de saluer son programme actuel pour rechercher des moyens de réaliser le désarmement nucléaire et d'identifier des mesures pratiques de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous pensons que toute recommandation spécifique qu'elle fera sur ces points à la réunion de l'année prochaine fera avancer le processus multilatéral.

Cependant, au-delà des questions de désarmement nucléaire, nous devons également nous concentrer sur la dure réalité de l'incidence du commerce illicite des armes légères et de son effet déstabilisateur sur la vie dans les pays en développement. Le Ghana se félicite donc de l'adoption du document de consensus sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères. Si la Conférence n'a pas répondu à toutes nos attentes et n'a pas convenu de la nécessité de prévenir les ventes d'armes à des acteurs non étatiques ou leur stockage par des civils, le Ghana estime que le Programme d'action constitue le début d'un processus dont la mise en oeuvre, à tous les niveaux, permettrait en définitive de traiter de ces questions en suspens. Alors que des efforts sont déployés au niveau national pour appliquer le Programme, nous serons heureux de coopérer aux niveaux régional et international, notamment sur le plan technique, en vue de faciliter le processus de mise en oeuvre.

Le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, dont le siège est Lomé (Togo), continue de

compris celui du Ghana, dans divers programmes de désarmement, notamment dans les domaines de la paix, du désarmement et de la sécurité. Malgré son appui inestimable, il se heurte à des difficultés financières, opérationnelles et autres, vu la maigreur des contributions volontaires. Nous continuerons par conséquent d'être les coauteurs du projet de résolution du Centre, appelant tous les États, ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales, à verser des contributions pour promouvoir les activités du Centre.

Nous appuierons également le projet de résolution portant sur l'interdiction de déverser des déchets radioactifs que va soumettre la délégation du Nigéria, reflétant ainsi sa préoccupation quant au risque potentiel que pourrait présenter le déversement de ces matières dans notre sous-région.

Pour terminer, le Ghana réaffirme que le désarmement est au coeur de l'ordre du jour de l'ONU pour la paix. Par conséquent, il convient de reconnaître la contribution positive qu'apporte le Département des affaires de désarmement en traçant la voie qui permettra à la communauté internationale d'avancer dans cette direction. Nous avons le fervent espoir que ce Département, qui s'efforce actuellement d'obtenir une augmentation modeste de son budget biennal pour 2001-2003, aura les ressources suffisantes pour s'acquitter de ses charges.

M. Maqibal (Oman) (*parle en arabe*) : Permettez-moi, tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous exprimer, Monsieur, nos félicitations sincères à l'occasion de votre élection à la Présidence de la Première Commission. Eu égard à votre expérience dans le domaine de la diplomatie, nous avons la certitude que vous saurez diriger les travaux de cette commission avec toute la sagesse et les compétences voulues. Ma délégation saisit cette occasion pour vous assurer que nous sommes disposés à vous apporter notre entière coopération afin d'obtenir le succès escompté. Nous transmettons, en outre, nos remerciements au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour sa déclaration exhaustive sur les questions de désarmement et de sécurité internationale, ainsi que pour les efforts inlassables que lui et son personnel ont déployés au service des questions qui se posent au monde aujourd'hui dans les domaines du désarmement et du renforcement de la paix et de la stabilité internationales.

Mon gouvernement a toujours appuyé tous les efforts accomplis afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, mon pays a signé les traités internationaux qui limitent les armes de destruction massive, y compris le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, la Convention d'interdiction des armes chimiques, la Convention d'interdiction des armes biologiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). Il a également signé l'accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre de ses obligations en vertu du CTBT. Ma délégation estime que ces traités sur l'élimination et la destruction des armes de destruction massive constituent un élément indispensable pour créer un monde plus stable et plus sûr, à condition que tous les États Membres – notamment les États dotés d'armes nucléaires – s'engagent à mettre strictement en oeuvre ces accords.

Mon gouvernement a condamné les attaques terroristes perpétrées à l'encontre des États-Unis et a demandé à la communauté internationale de déployer des efforts concertés pour éliminer de manière intégrale toutes les manifestations du terrorisme. Il a aussi appuyé l'idée de tenir, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale sur le terrorisme afin de discuter de ce phénomène, de ses causes profondes et de lui donner une définition commune.

En dépit des efforts faits par la communauté internationale pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient, Israël demeure le seul État de la région à ne pas avoir signé le TNP. Le fait qu'il ne l'ait pas fait est un obstacle à la réalisation de ce rêve. Nous demandons instamment à Israël d'adhérer à ce Traité et de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties et aux contrôles de l'AIEA. Nous appuyons aussi la proposition faite par l'Égypte de transformer la région du Moyen-Orient en une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive.

En ce qui concerne la région de l'océan Indien, qui est une zone dont l'importance vitale tant au plan culturel qu'à celui des contacts maritimes ne se dément pas, et à laquelle nous appartenons, nous attendons qu'elle devienne une région de paix, de sécurité et de libre-échange mutuel dans le cadre d'une coopération pacifique entre les pays, à l'instar de l'Association des

pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale. Nous nous félicitons également de tous les efforts faits pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive sur tous les continents du monde, en vue d'éliminer les foyers de tension et les points chauds et de faire régner la paix dans le monde.

Nous nous sommes déjà félicités des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juillet dernier. Les discussions qui ont eu lieu à la Conférence ont permis de faire davantage de lumière sur les dangers que posent ces armes, leurs incidences sur la vie des populations civiles, et le besoin de faire des efforts au niveau international pour interdire le commerce illicite de ces armes, tout en maintenant le droit naturel de légitime défense des États, conformément aux dispositions de l'Article 51 de la Charte.

Pour terminer, je voudrais dire que la communauté internationale a une bonne occasion de remporter des succès dans le domaine du désarmement. Il est donc important que nous travaillions de concert pour réaliser la paix et la sécurité internationales, qui sont dans l'intérêt de tous les peuples du monde.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette commission. Nous sommes certains que grâce à votre compétente direction, les travaux de la Commission cette année, la première de ce nouveau siècle, seront couronnés de succès.

Au Sommet du Millénaire et à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, l'année dernière, les États Membres ont exprimé leur profonde préoccupation devant les défis nouveaux posés à la sécurité internationale et se sont engagés de façon unanime à construire une paix juste et durable dans le monde, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, l'environnement sécuritaire d'aujourd'hui montre que les préoccupations exprimées n'ont absolument pas été prises en compte et que l'humanité nourrit plus d'inquiétude que d'optimisme.

L'engagement de mener à bien le désarmement nucléaire souscrit par les puissances dotées d'armes nucléaires ne s'est pas encore traduit dans les faits, et

les demandes des pays en développement eu égard au désarmement nucléaire de même que les assurances de sécurité concernant le non-recours et la non-menace de recours aux armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires, ne sont pas prises en compte. Chaque année, les dépenses militaires mondiales augmentent à un rythme effrayant, et la course aux armements s'en trouve accélérée. La Conférence du désarmement reste au point mort, et ne montre aucun signe de progrès.

L'un des défis sérieux en matière de sécurité mondiale est aujourd'hui une tentative d'établir un système de défense antimissile nationale. Un système de défense antimissile nationale – une nouvelle version de la « Guerre des étoiles » – a pour but explicite de dominer le monde en acquérant une supériorité militaire et stratégique absolues. Inévitablement, ceci entraînera une course aux armements, sapera la base de tous les instruments juridiques internationaux dans le domaine de la maîtrise des armements et de la non-prolifération nucléaire, et détruira la stabilité stratégique du monde.

Il faut souligner que les États-Unis utilisent la prétendue menace émanant de missiles de la part de la République populaire démocratique de Corée comme prétexte pour leur système de défense anti-missile nationale (NMD). Il n'est pas besoin d'expliquer quels sont les pays qui sont la véritable cible de ce système. Montrer du doigt la République populaire démocratique de Corée pour trouver un prétexte afin de déployer ce système constitue un défi ouvert et direct lancé à la République populaire démocratique de Corée. Tant que les États-Unis continueront de nous provoquer afin d'établir ce système, nous ne pourrons que prendre des contre-mesures énergiques pour y répondre. Aucun pays ne tolérerait que l'on porte atteinte à sa souveraineté, ou qu'on prenne à son endroit des actes arbitraires, contraires aux principes de l'Organisation des Nations Unies.

Un autre nuage sombre menace la sécurité mondiale – et plus particulièrement l'environnement sécuritaire en Asie du Nord-Est – à savoir, la tentative du Japon de devenir une puissance militaire et de raviver le militarisme. Le 29 août, le Japon a conduit un essai d'un lanceur de fusée à grande échelle, connue sous l'appellation H-2A, qui pourrait facilement être transformée en missile balistique intercontinental. Le Japon n'a pas caché que ces fusées « seraient utilisées exclusivement à des fins militaires ». Les autorités

japonaises sont actuellement en train de réviser la Loi sur les Forces d'autodéfense, afin d'ouvrir la voie à un déploiement illimité des Forces d'autodéfense à l'extérieur du Japon.

Le fait que le Japon – qui a une grande quantité de plutonium et dispose d'une technologie suffisamment avancée pour fabriquer des dizaines de milliers de bombes nucléaires à tout moment – se livre à des essais sur un lanceur de fusée à grande échelle et révisé sa loi sur les Forces d'autodéfense prouve que le Japon se laisse imprudemment entraîner dans une politique qui consiste à raviver le militarisme ainsi qu'à acquérir une puissance militaire. Ce qui nous préoccupe beaucoup est que le Japon, en collaboration avec les États-Unis, continue d'adhérer à une politique hostile à la République populaire démocratique de Corée, tout en clamant que nous le menaçons avec nos missiles. Les autorités japonaises ont même dit que ce récent essai de fusée visait à « faire face au missile de la Corée du Nord ».

Le programme de missiles de la République populaire démocratique de Corée est pacifique et ne présente en conséquence aucune menace pour les pays qui respectent sa souveraineté. Les États-Unis et le Japon ne devraient pas mal juger la position de la République populaire démocratique de Corée, laquelle a déclaré un moratoire sur le lancement des satellites. Le Japon devrait garder à l'esprit que ses tentatives imprudentes pour réaliser son vieux rêve lui coûteront très cher.

Du fait de son histoire, la République populaire démocratique de Corée attache beaucoup plus d'importance à la paix que d'autres et déploie tous les efforts possibles pour assurer la paix dans la péninsule coréenne.

C'est grâce à la politique « l'armée d'abord » promue par le respecté général Kim Jong Il face aux tentatives des forces hostiles d'étouffer le pays par la force que nous avons pu défendre fermement la destinée du pays et de la nation, faire avancer la construction économique socialiste et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

Au vu des circonstances dominantes, notre politique « l'armée d'abord » est très réaliste et nous permettra de défendre notre pays et de garantir la paix dans la péninsule coréenne ainsi que de faire valoir la construction économique par nos propres efforts. La vitalité même de la politique « l'armée d'abord »

résulte du fait que notre peuple préserve fermement notre souveraineté dans des conditions particulièrement difficiles, empêche la guerre dans la péninsule coréenne et ouvre la voie à une réunification pacifique.

De manière à amener le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, et à parvenir à une paix et une sécurité durables dans le monde, il est nécessaire de mettre un terme aux politiques de puissance et aux mesures d'intervention fondées sur une mentalité héritée de la guerre froide. Aujourd'hui, tous les facteurs déstabilisants dans le domaine de la sécurité internationale résultent d'une mentalité héritée de la guerre froide, de la poursuite de politiques de puissance arbitraires et d'actions interventionnistes dans les affaires intérieures des autres pays.

La situation instable qui prévaut toujours dans la péninsule coréenne résulte des politiques de guerre froide menées par des forces hostiles. La paix ne saurait être assurée par le déploiement des efforts d'une seule partie, ni au bénéfice d'une seule partie.

Les États les plus importants dotés de l'arme nucléaire devraient s'engager à réduire les armes nucléaires dans la pratique et à contribuer à assurer une paix et une sécurité durables dans le monde. Il est essentiel que le rôle central des Nations Unies soit renforcé dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Dans ses travaux, l'ONU devrait aborder toutes les questions ayant trait au désarmement mondial et se consacrer pleinement à l'accélération du processus de désarmement nucléaire, question primordiale dans le domaine du désarmement. À cet égard, nous espérons ardemment qu'un accord sera atteint sans tarder sur la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Ma délégation souhaite conclure en exprimant clairement sa position sur l'accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. La question nucléaire, comme on l'appelle, est issue de l'objectif sinistre d'étouffer notre pays dans le contexte de la situation politique internationale qui prévalait au début des années 90 et résulte essentiellement de la politique hostile menée par les États Unis contre la République populaire démocratique de Corée. La question de la mise en oeuvre de l'accord de garanties sera résolue automatiquement lorsque les relations hostiles entre la République populaire démocratique de

Corée et les États-Unis d'Amérique se détendront et que l'Accord cadre entre les deux pays sera mis en oeuvre.

À cet égard, ma délégation voudrait se référer à la déclaration faite le 8 octobre par le représentant de la Belgique, au nom de l'Union européenne, lors d'une réunion de la Commission. Ma délégation espère que l'explication précédente relative à la question nucléaire en République populaire démocratique de Corée aidera l'Union européenne, qui a répété des arguments stéréotypés et non pertinents, à mieux comprendre la question.

M. Botnaru (République de Moldova) (*parle en anglais*): Je voudrais, pour commencer, m'associer aux intervenants précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de l'élection que vous avez bien méritée. Je suis convaincu que, grâce à votre expérience de diplomate, nos délibérations actuelles seront couronnées de succès.

J'aimerais exprimer la reconnaissance de notre délégation au Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Dhanapala, de sa déclaration liminaire si complète.

En dépit des efforts déployés et des résultats positifs obtenus ces dernières années au sein des diverses instances internationales, le désarmement et la non-prolifération continuent d'être des objectifs prioritaires qui doivent être abordés avec plus de vigueur. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, Kofi Annan, dans son message à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire, il est plus important que jamais, après les ignobles attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis, de réaliser des progrès dans les domaines de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire.

Ces événements tragiques ont indéniablement mis en lumière l'urgence de faire face aux défis nouveaux et complexes en matière de sécurité auxquels se heurte la communauté internationale au début de ce siècle. Ma délégation partage l'avis exprimé par de nombreux orateurs qui m'ont précédé, à savoir que l'actuelle situation internationale nécessite un examen approfondi des questions sur le désarmement et de leurs liens avec la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'une coopération internationale de haut niveau dans le domaine du désarmement. De ce point de vue, nous estimons que la Conférence du désarmement, la

Première Commission et les autres instances multilatérales devraient redoubler d'efforts pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs, renforcer les instruments multilatéraux pour le désarmement et de non-prolifération et éliminer les armes de destruction massives, notamment les armes nucléaires.

À cet égard, ma délégation réitère son appel afin que l'on en finisse avec les piétinements dans les négociations des traités pertinents appuyant la non-prolifération nucléaire et pour l'adoption d'attitudes plus constructives au sein de la Conférence du désarmement. Selon nous, cela créerait des conditions favorables pour un processus de désarmement plus actif, qui devrait conduire à l'adoption de mesures de désarmement nucléaire applicables et vérifiables dans l'avenir.

Selon nous, d'autres progrès pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais et du Traité START II, l'application progressive et pleine des décisions de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la préservation du Traité sur les missiles antimissiles balistiques, la conclusion positive des négociations sur le protocole de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, le renforcement des efforts pour faire face à la prolifération des missiles ainsi que l'adhésion universelle à tous les accords ayant trait à l'élimination des armes de destruction massive sont également des éléments fondamentaux à cette fin.

Dans le domaine des armes classiques, mon pays appuie pleinement les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer les instruments juridiques multilatéraux visant à réduire les souffrances des combattants et des civils dans les conflits armés. Animée de cette conviction, la République de Moldova a ratifié l'an dernier la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi que la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classiques, et a consenti être liée par trois de ses protocoles – les protocoles I, III et IV. En outre, notre Parlement a ratifié cette année le Protocole II tel qu'amendé le 3 mai 1996. La prochaine Conférence de révision de la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classiques fournira sans aucun doute une bonne

occasion de dresser un bilan concernant les différents protocoles.

De même, nous appuyons les mesures qui contribuent à améliorer la transparence et à renforcer la confiance entre les États. À cet égard, le Registre des armes classiques des Nations Unies et le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires sont des instruments utiles. En vue d'obtenir une participation universelle, mon pays a fourni cette année les données et informations requises sur les dépenses militaires et sur les importations et les exportations d'armes classiques, et il continuera de le faire à l'avenir.

Sur le même plan, mon pays a pleinement appuyé les initiatives régionales visant à améliorer les contrôles sur les stocks excédentaires ou la vente illicite d'un vaste ensemble d'armes classiques. Nous nous sommes félicités de l'adaptation réussie en 1999 du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE), qui représente une contribution importante à la sécurité européenne. Des dizaines de milliers de pièces de matériel limité par le Traité ont ainsi été détruites dans notre région conformément au Traité FCE et aux documents qui y sont associés.

À cet égard, je voudrais souligner que mon gouvernement est encouragé par les récents efforts faits par la Fédération de Russie dans le but de réduire ses équipements limités par le Traité FCE et qui se trouvent en Transnistrie, dans notre pays. Vu les progrès considérables qui ont déjà été effectués, nous espérons certainement que le processus de destruction ou de retrait de l'armement de combat étranger sera mené à terme avant la rencontre ministérielle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui doit se tenir à Bucarest en décembre. À cet égard, j'aimerais également exprimer notre reconnaissance aux membres de l'OSCE qui contribuent financièrement au Fonds de contributions volontaires créé conformément aux décisions d'Istanbul pour faciliter le processus de destruction ou de retrait des armes.

L'adoption par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects d'un Programme d'action visant à combattre l'accumulation déstabilisatrice et la dissémination des armes légères a été un événement dont nous nous félicitons. Nous estimons que la mise en oeuvre totale de toutes les mesures qu'il contient facilitera

certainement les efforts déployés actuellement pour parvenir à un règlement pacifique de nombreux conflits dans le monde, y compris en Transnistrie, région de mon pays contrôlée par un régime séparatiste, qui est, malheureusement, connu pour produire illégalement et trafiquer illicitement différents types d'armements, y compris des armes légères.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la République de Moldova continuera de coopérer de manière constructive à la recherche de solutions qui pourraient se présenter dans le domaine du désarmement et que, dans cet esprit, ma délégation est prête à contribuer du mieux qu'elle pourra au succès de la présente session de la Première Commission.

M. Ngoh Ngoh (Cameroun) : Permettez-moi de commencer, Monsieur le Président, par vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation camerounaise, pour votre brillante élection à la présidence de la Première Commission à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection honore votre pays, la Hongrie, avec lequel le Cameroun entretient d'excellentes relations. Elle témoigne également de la grande considération que vous valent votre riche expérience et vos éminentes qualités de diplomate. Ma délégation ne doute pas que sous votre direction, nos travaux soient couronnés de succès. Je voudrais vous assurer de tout notre appui et de notre collaboration la plus active dans l'accomplissement de votre tâche.

Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau. Nous exprimons ensuite toute notre appréciation pour le travail remarquable accompli par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mya Than, au cours de la cinquante-cinquième session. Enfin, nous souhaitons remercier M. Jayantha Dhanapala pour ses efforts et en particulier pour les commentaires pertinents qu'il a faits en ouverture de nos travaux.

Les attentats terroristes odieux qui ont frappé les États-Unis le 11 septembre 2001 ont profondément choqué le monde entier. Le Gouvernement et le peuple camerounais ont par la voix du Président Paul Biya, condamné de la façon la plus ferme ces actes inqualifiables. Ma délégation tient à réitérer cette condamnation. Elle exprime également au Gouvernement et au peuple des États-Unis, ainsi qu'aux familles des victimes, ses condoléances les plus attristées et son sentiment de profonde sympathie.

Mon pays trouve dans ces tristes événements l'occasion de renouveler avec une détermination accrue son engagement à joindre ses efforts à ceux du reste de la communauté internationale pour une lutte sans merci contre le terrorisme.

Les évolutions récentes dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale n'incitent pas particulièrement à l'optimisme. Une fois de plus, nous devons en effet déplorer la hausse des dépenses en armement dans le monde, qui sont évaluées à plus de 800 milliards de dollars en 2000.

Dans le domaine du nucléaire, les tendances prometteuses de l'année dernière ne se sont pas confirmées. Les espoirs nés des résultats encourageants de la sixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en mai 2000, et des engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement du monde lors du Sommet du Millénaire, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire, n'ont en effet jusqu'alors pas été suivis d'effets concrets.

Le tableau apparaît même plutôt sombre. Les États parties au TNP s'étaient pourtant engagés au cours de la Conférence d'examen à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Ils avaient également convenu de suivre une série de mesures pour parvenir au désarmement nucléaire et à la préservation de la stabilité stratégique, notamment par une plus grande transparence, une réduction supplémentaire des armes nucléaires non stratégiques et par une place moins importante accordée aux armes nucléaires dans les politiques de défense. Or qu'a-t-on constaté? Ces engagements sont pour l'essentiel restés lettre morte. Par ailleurs, les négociations en cours dans le domaine du désarmement n'ont cessé de piétiner, au point que le Conseil consultatif de l'ONU pour les questions de désarmement a pu parler de crise de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement.

La Conférence du désarmement, qui est l'unique instance de négociations multilatérales sur le désarmement, n'est en effet pas parvenue cette année encore à s'entendre sur un programme de travail, notamment sur le lancement de négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles à des fins d'armement. De plus, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en

vigueur. Sur les 44 États dont la ratification est requise pour l'entrée en vigueur du Traité, seuls 31 ont déposé leurs instruments de ratification. Enfin les incertitudes relatives à l'état des relations stratégiques entre les principales puissances dotées de l'arme nucléaire et la stabilité des accords existant dans ce domaine sont devenues un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale.

La situation n'est pas plus reluisante s'agissant des autres armes de destruction massive. En juillet 2001, les négociations menées à Genève sur un protocole de vérification destiné à renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction se sont en effet soldées par un échec. En dépit de certains progrès, de fortes divergences persistent au sujet des visites sur le terrain, des transferts et du contrôle des exportations.

Le fonctionnement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques continue de se heurter à de nombreuses difficultés, telles que les résultats mitigés des programmes de destruction des stocks d'armes chimiques, les réticences de certains États à se soumettre à l'obligation de déclaration et de transparence, le manque de coopération, etc. La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction est bien entrée en vigueur, mais est encore loin d'être universelle.

L'existence de grandes quantités d'armes de destruction massive fait peser sur l'humanité le risque effroyable de l'anéantissement. Les menaces terroristes contre lesquelles la communauté internationale se mobilise actuellement éclairent d'un jour nouveau la réalité d'un tel risque. Celui-ci est en effet passé du domaine de la spéculation pour s'imposer dans notre vécu quotidien. Seules l'élimination totale et l'interdiction complète des armes de destruction massive pourront préserver réellement l'humanité contre les risques effroyables liés à leur utilisation.

Mon pays appelle par conséquent de tous ses vœux à la réalisation rapide des engagements consentis par les États lors de la Conférence d'examen du TNP et du Sommet du Millénaire. Nous exhortons les États ne l'ayant pas encore fait à adhérer aux différentes conventions internationales interdisant les armes de destruction massive afin d'en assurer l'entrée

en vigueur et l'application universelle. Nous en appelons ainsi à une convocation rapide de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui était prévue du 25 au 27 septembre 2001 à New York. En attendant, il est primordial que le moratoire actuellement observé sur les essais nucléaires continue à être respecté. La conclusion d'un accord international juridiquement contraignant sur l'interdiction des matières fissiles est l'un des objectifs prioritaires que la communauté internationale devrait se fixer dans ce domaine. Ma délégation espère que la Conférence du désarmement pourra au cours de sa prochaine session arriver à un consensus sur un programme de travail. Il serait temps que les États fassent preuve de volonté politique à cet égard. L'heure n'est en effet plus aux tergiversations.

Le manque de progrès notables dans le domaine des armes de destruction massive n'est pas, loin s'en faut, le seul motif de préoccupation de la communauté internationale en matière de désarmement. La prolifération des armes légères et de petit calibre et les ravages qui en résultent dans de nombreuses régions du monde focalisent de plus en plus l'attention de la communauté internationale. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001, a marqué l'aboutissement d'un long processus de sensibilisation aux effets meurtriers et destructeurs des armes légères et le point de départ d'une large mobilisation des divers acteurs de la société internationale – États, organisations internationales, organisations régionales et société civile – dans la lutte contre ce fléau. Malgré des efforts acharnés, la Conférence n'est malheureusement pas parvenue à un consensus sur la question du contrôle de la détention des armes légères produites à des fins militaires par les particuliers ni sur celle de leur commercialisation ou de leur transfert à des entités non étatiques.

Le Cameroun demeure persuadé que des progrès sont nécessaires sur ces questions. Le lien relevé par le Programme d'action adopté par la Conférence entre le commerce illicite des armes légères et les activités terroristes le renforce dans cette conviction. Ce Programme d'action a prévu des mesures concrètes au niveau national, régional et mondial pour prévenir, maîtriser et éliminer le commerce illicite des armes légères. Il a également fixé un cadre de coopération

associant les différents acteurs de la société internationale dans cette lutte. Mon pays s'en félicite. Il se réjouit également des engagements pris par les différents pays participant à la Conférence d'appliquer le Programme d'action de bonne foi. Il s'agit là de réels motifs d'espoirs pour les pays et les peuples qui souffrent au quotidien des ravages provoqués par les armes légères.

Le Cameroun attache une importance particulière aux efforts de désarmement et à l'établissement de mesures de confiance à l'échelon régional. Les organisations régionales et les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement jouent à cet égard un rôle appréciable qui mérite tout le soutien de la communauté internationale. Mon pays se félicite des efforts menés dans ce domaine par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé. Le Centre se heurte toutefois à d'importantes difficultés financières qui l'empêchent d'être pleinement opérationnel. Le Cameroun appelle la communauté internationale à contribuer au fonds d'affectation spéciale créé à cet effet pour permettre le renforcement des activités du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique.

Le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale créé en 1992 par le Secrétaire général de l'ONU, mérite de bénéficier d'une sollicitude similaire de la communauté internationale. Le Comité s'est en effet illustré depuis sa création par des efforts méritoires en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale et, en particulier par l'établissement de mesures de confiance et la promotion de la coopération en matière de sécurité entre les pays de la sous-région. Sous son égide, ont été conclu un Pacte de non-agression et un Pacte d'assistance mutuelle entre les pays de l'Afrique centrale, et créé le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale. Nous souhaitons remercier le Secrétariat général de l'ONU, et en particulier le Département des affaires de désarmement, pour l'appui appréciable qu'il n'a cessé d'apporter aux activités du Comité. Nous en appelons également à une contribution plus conséquente de la communauté internationale au fonds d'affectation spéciale du Comité, afin que celui-ci puisse mettre effectivement en oeuvre le programme d'action qu'il s'est fixé.

Les travaux de notre Commission consacrés à la paix et à la sécurité internationales revêtent une importance particulière au cours de la cinquante-sixième session. Mon pays est disposé comme par le passé à y apporter une contribution constructive en collaboration avec les autres États.

M. Abelian (Arménie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la présidence de la Commission.

Au cours des dernières décennies, les objectifs principaux et ultimes du processus de désarmement étaient une élimination totale de tous les types d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, et une réduction importante des armes classiques. Toutefois, nous sommes actuellement confrontés à un autre défi ardu. Le terrorisme international s'est hissé rapidement au premier plan de l'ordre du jour international concernant la sécurité.

Nous sommes convaincus qu'il relève de la compétence de cette commission d'envisager des mesures visant à prévenir et à éliminer les menaces à la paix et à la sécurité émanant des entités terroristes et extrémistes se trouvant à l'intérieur d'États. À cet égard, nous estimons que l'ONU peut jouer un rôle important grâce à ses mécanismes existants, y compris ceux qui prévoient le contrôle des armements. Nous souhaitons saluer les mesures prises par le Secrétaire général pour orienter les efforts des États Membres et de l'ensemble du système des Nations Unies dans le cadre de la lutte contre ce fléau du XXI^e siècle.

Toutefois, l'efficacité des mesures concertées dans ce domaine doit être renforcée par chaque État, grâce à l'adoption des mesures qui s'imposent au niveau national, régional et international. Comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre dans son allocution au cours du débat sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international :

« Notre tâche consiste maintenant à tirer parti de cette vague de solidarité, à veiller à ce que cet élan ne soit pas perdu, à mettre au point une stratégie vaste, globale et surtout soutenue pour combattre le terrorisme et le faire disparaître de la face du monde. » (A/56/PV.12, p. 3)

L'Arménie a toujours appuyé tous les accords multilatéraux et toutes les mesures pratiques visant à éliminer les armes de destruction massive et à réduire

le danger nucléaire. Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un instrument presque universel permettant de faire progresser le désarmement nucléaire. Le résultat de la Conférence d'examen du TNP de 2000, lors de laquelle les États détenteurs d'armes nucléaires ont convenu de prendre une « initiative sans équivoque » pour parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, a prouvé que le TNP est la base juridique principale et la plus efficace pour la prise de mesures visant à interdire et à prévenir la prolifération des armes nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'une des principales réalisations dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Grâce au nombre croissant de signatures et de ratifications, ce Traité est devenu l'un des principaux instruments internationaux permettant d'empêcher que d'autres essais nucléaires n'aient lieu. Nous espérons que malgré le report de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tous les pays n'épargneront ni leur temps ni leurs efforts pour éliminer de leurs régions respectives et du monde entier la menace de la violence nucléaire.

Le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques (Traité ABM) de 1972 constitue un fondement important pour le cadre actuel de désarmement et a une incidence directe sur la sécurité internationale. Même si nous comprenons que la mise en place d'un système national de défense antimissile constitue une réaction directe à la menace toujours croissante que pose la prolifération des missiles, nous avons également tendance à partager la position de nombreux États selon laquelle tous les efforts possibles doivent être déployés pour maintenir l'équilibre stratégique et la stabilité à l'échelle mondiale. Nous croyons que le déploiement d'un tel système mettra en danger tout le processus du désarmement nucléaire et enverra un mauvais signal aux autres régimes de désarmement. Nous voudrions aussi nous féliciter de l'adaptation à des situations de non-conflit du Traité ABM, tenant dûment compte des intérêts de toutes les parties concernées et des nouveaux problèmes relatifs à la prolifération des missiles et des technologies de missiles, ainsi que les armes de destruction massive.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est un élément important de l'ensemble du processus de désarmement nucléaire. Nous appuyons la création

de ces zones, à condition que, conformément aux directives adoptées par la Commission du désarmement, elles aient été librement consenties par les États des régions concernées. L'Arménie appuiera toute nouvelle proposition en vue de la création de telles zones lorsque les États concernés seront parvenus à un consensus. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut parvenir à un tel consensus avant de rechercher un examen international.

Au cours des dernières décennies, le trafic illicite des armes légères a représenté une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. L'Arménie a fait de la lutte contre la prolifération des armes de petit calibre une priorité pour sa sécurité nationale. Ces dernières années, nous avons activement collaboré avec nos partenaires internationaux pour adopter une législation nationale pertinente de contrôle des exportations et pour renforcer le contrôle aux frontières.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a marqué des progrès importants dans l'action internationale pour lutter contre la prolifération des armes légères. Nous pensons que, pour encourager et renforcer l'approche globale au problème de la prolifération des armes légères, la communauté internationale doit tirer profit des documents adoptés à la Conférence.

Les récentes attaques terroristes ont axé l'attention de la communauté internationale sur le défi complexe du terrorisme chimique et biologique. On ne peut relever ce défi qu'avec une volonté politique et les ressources nécessaires. La communauté internationale doit faire tout son possible pour renforcer les instruments existants dans ce domaine.

Après l'entrée en vigueur le 29 avril 1997 de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la mise en oeuvre effective d'un mécanisme complexe et de modalités de vérification a été lancée. Les activités efficaces de vérification de la Convention pourraient servir d'exemple pour d'autres régimes de maîtrise des armements.

En raison des événements tragiques récents, il faut accorder la plus grande priorité à la lutte contre la prolifération des armes biologiques et chimiques et parvenir au plus vite à leur élimination. Un protocole

efficace pour renforcer la Convention sur les armes biologiques reste pour nous une priorité de premier ordre. Tout ceci requerra un engagement politique substantiel et de haut niveau de la part de tous ceux qui participent aux négociations pour mettre au point un régime de respect de la Convention qui renforcerait les normes mondiales contre les armes biologiques.

Le problème des mines terrestres constitue une menace grave pour la stabilité politique et sociale. La Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et l'interdiction totale convenue à Oslo dans le cadre du processus d'Ottawa ont joué un rôle déterminant dans ce domaine. Mais, comme nous l'avons déjà dit, la pleine participation de l'Arménie à la Convention d'Ottawa dépend d'un niveau semblable d'engagement politique de la part des autres États de la région.

Enfin, l'Arménie estime que la Conférence du désarmement est une instance de négociations des instruments mondiaux de désarmement. La négociation fructueuse du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un bon exemple de la capacité de la Conférence à élaborer des instruments globaux visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Pour marquer son attachement aux principes du désarmement, l'Arménie a demandé à être membre à part entière de la Conférence. Nous espérons que l'on pourra sortir de l'impasse actuelle sur la question du Traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles et que la Conférence entamera en même temps des négociations sur l'interdiction du transfert des mines terrestres antipersonnel.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau à l'occasion de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Je suis certain que sous votre direction avisée, la Commission saura s'acquitter de son difficile ordre du jour.

Le carnage subi par les États-Unis et notre civilisation le 11 septembre dépasse toute description. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la compassion et les condoléances les plus sincères de ma nation au peuple et au Gouvernement des États-Unis. Les États-Unis sont un ami et un allié proche de la Turquie. Pourtant, s'agissant du terrorisme, je dois dire que cette relation va encore plus loin. Au cours des

années agitées pendant lesquelles nous avons lutté contre le terrorisme, les États-Unis ont toujours appuyé la Turquie; parfois, ils étaient les seuls à le faire. Et maintenant que les États-Unis ont besoin d'être appuyés, la Turquie se tient fermement à leurs côtés.

Les événements du 11 septembre ont montré une fois de plus la nécessité d'examiner le désarmement et la non-prolifération sur une base multilatérale et générale afin d'empêcher les terroristes et leurs organisations d'avoir un accès quelconque à des moyens plus puissants.

La Turquie voit dans le processus de maîtrise des armements et de désarmement un aspect important de sa politique de sécurité nationale. De ce fait, nous attachons une grande importance à la réalisation des obligations découlant d'accords et d'arrangements internationaux. Nous sommes attachés à l'objectif de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Cet objectif doit être poursuivi avec réalisme grâce à une approche équilibrée englobant des mesures qui portent aussi bien sur les armes nucléaires que sur les armes classiques.

Dans le domaine de la maîtrise des armes classiques, la Turquie attache la plus grande importance au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe qui continue à jouer un rôle vital dans l'architecture sécuritaire européenne et d'apporter une contribution indispensable à la sécurité et à la stabilité dans sa zone d'application et même au-delà. En tant que tel, ce Traité est qualifié à juste titre de pierre angulaire de la sécurité européenne. Depuis son entrée en vigueur, l'impact du Traité dans le domaine de la sécurité a été remarquable et impressionnant. Il y a presque deux ans, les États parties ont mené à bien un processus long et ardu pour adapter le Traité aux nouvelles circonstances. La Turquie a pris une part active dans ce processus d'adaptation qui a abouti à la signature de l'Accord d'adaptation, dont nous avons eu l'honneur d'accueillir la cérémonie à Istanbul. Nous croyons que le Traité dans sa nouvelle forme, qui entrera en vigueur après avoir été ratifié par 30 États parties, renforcera encore et garantira la viabilité continue de la sécurité et de la stabilité en Europe. De même, nous attachons de l'importance à l'entrée en vigueur en temps voulu de l'Accord d'adaptation du Traité signé à Istanbul. À cette fin, nous nous attendons à ce que tous les États parties s'efforcent de créer les conditions nécessaires à la ratification de cet Accord. En attendant l'entrée en

vigueur de l'Accord d'adaptation, le respect total du Traité FCE existant et des documents associés est d'une importance vitale.

La Turquie estime que les mesures de confiance et de sécurité sont des éléments qui parachèvent les initiatives de désarmement aux niveaux bilatéral et multilatéral. Dans ce contexte, le Document de Vienne constitue un instrument important de mesures de confiance et de sécurité qui contribue efficacement à la sécurité et à la stabilité dans la région de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Conscients de la menace grave posée à la paix et la sécurité internationales par le commerce illicite des armes légères et des effets déstabilisateurs du transfert illégal de ces armes au niveau régional, nous attachons de l'importance et participons de façon active aux efforts dont le but est de maîtriser les armes légères qui ne sont pas encore couvertes par des arrangements de désarmement multilatéraux. La circulation illicite de ces armes vers des criminels, des groupes terroristes et des trafiquants de drogue préoccupe particulièrement la Turquie, et la prévention de tels transferts fait partie de ses priorités en matière de politique sécuritaire. Compte tenu du fait que plus de 90 % des victimes des armes légères sont des civils, l'emploi de ces armes reste une préoccupation humanitaire croissante. Nous pensons que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001, a constitué une bonne occasion d'examiner les moyens de combattre de façon efficace l'accumulation et la propagation déstabilisatrices des armes légères.

D'où la participation active de la Turquie à la Conférence du désarmement à Genève et aux autres organes des Nations Unies chargés de prévenir la prolifération et l'accumulation déstabilisatrice des armes classiques et des armes légères. Pour une maîtrise internationale plus efficace des armements, la Turquie encourage la transparence dans les transferts d'armes classiques. Dans ce contexte, elle préconise d'élargir la portée du Registre des armes classiques des Nations Unies pour y inclure les catégories « armes légères et de petit calibre ». La Turquie appuie également des initiatives semblables dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar sur la réglementation des exportations d'armes classiques et de matières et technologies à double usage et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Malgré les espoirs nouveaux de sécurité plus grande suscités par la fin de la guerre froide, le monde a connu une prolifération de conflits régionaux et d'hostilités armées et une tendance à la propagation et à l'accumulation déstabilisatrice des systèmes d'armes perfectionnés, y compris d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. La prolifération de ces armes et de leurs vecteurs constitue une menace concrète et grandissante pour nos nations. Malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour élaborer des mesures complètes et efficaces de maîtrise des armements et de désarmement, certains pays, bien que peu nombreux, continuent d'améliorer et/ou de chercher à acquérir des armes nucléaires, biologiques et chimiques et des technologies connexes. En outre, les améliorations progressives de la portée et de la précision des missiles balistiques, qui permettent l'utilisation rapide des armes de destruction massive, rendent cette menace de prolifération encore plus préoccupante. De toutes les régions du monde, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord abritent la concentration la plus élevée d'armes nucléaires, biologiques et chimiques et de programmes de missiles.

Pour comprendre la raison de cette forte prolifération au Moyen-Orient, il serait bon de se pencher sur les causes profondes du problème dans une perspective plus large. Nous observons que pour répondre aux capacités militaires de l'autre partie ou d'un voisin telles qu'ils les perçoivent, les pays de la région intensifient leurs efforts d'armement, contribuant ainsi à entretenir un cercle vicieux déstabilisateur. Nous estimons par conséquent que tout effort crédible de règlement durable du problème de la prolifération au Moyen-Orient doit avant tout aborder la question de l'élimination de toutes les armes de destruction massive de la région. Nous sommes convaincus que les accords existant dans le domaine de la maîtrise des armements et les régimes de non-prolifération continueront de limiter la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Il importe au plus haut point que tous les pays de cette région signent, ratifient et mettent intégralement en oeuvre tous les traités et accords internationaux destinés à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et des missiles balistiques.

Nous savons tous qu'un grand nombre de technologies associées aux programmes d'armes de destruction massive ont également des applications

civiles et militaires légitimes. La propagation internationale des technologies à double usage et des compétences connexes fait augmenter d'autant les risques de terrorisme nucléaire, biologique et chimique. La facilité relative avec laquelle ces armes sont produites, alliée à la complaisance que mettent certains États à coopérer avec des groupes terroristes, extrémistes ou relevant de la criminalité organisée, renforce notre appréhension de voir ces armes, et notamment les armes chimiques et biologiques, tomber entre de mauvaises mains.

Nous observons avec préoccupation la poursuite des transferts d'armes de destruction massive et de matériel et technologies balistiques. Si cette tendance se poursuit, les principaux clients de ce type de matériel pourraient se transformer eux-mêmes en fournisseurs d'autres auteurs de la prolifération au cours de la prochaine décennie. Nous pensons donc qu'il est nécessaire de se montrer extrêmement vigilants dans les transferts de matériel et de technologies à risque vers des régions à surveiller particulièrement, comme le Moyen-Orient. Alors que la principale responsabilité d'une coopération internationale efficace en matière de prévention de la prolifération incombe essentiellement aux pays fournisseurs, les pays situés sur les itinéraires de transit doivent également endosser leur part de responsabilité et coopérer avec les fournisseurs afin de prévenir l'accès non autorisé à ces matériels et technologies.

La Turquie souhaite voir tous les pays de sa région, et au-delà, partager les objectifs de non-prolifération et oeuvrer collectivement à leur réalisation. Après avoir établi au niveau national les réglementations nécessaires en matière d'exportations d'armes, la Turquie est devenue membre du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Groupe australien. La Turquie a également assumé ses responsabilités dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar et du Régime de surveillance des technologies balistiques, et elle a adhéré au Comité Zangger. Cela s'ajoute aux engagements que nous avons pris en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques.

Autre manifestation de notre politique de non-prolifération : nous sommes devenus l'un des premiers signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Turquie fait partie des 44 pays dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur de

ce Traité. Nous sommes pleinement conscients de la responsabilité spéciale qui nous est conférée au service des efforts de non-prolifération internationaux et nous avons fait de notre mieux pour obtenir la ratification rapide du Traité. Le processus de ratification était achevé le 16 décembre 1999 et notre instrument de ratification a été déposé auprès du Secrétaire général le 16 février 2000. Le soutien apporté au Traité par le Parlement turc et sa ratification rapide illustrent clairement le consensus qui règne au niveau tant exécutif que législatif en faveur des efforts nationaux et internationaux visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive.

Nous estimons que l'entrée en vigueur du Traité serait grandement facilitée par la ratification des pays qui l'ont signé, et en particulier de ceux qui ont procédé dans le passé à des essais nucléaires. Nous sommes d'avis que la prochaine Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sera le cadre approprié pour que la communauté internationale réaffirme son appui au Traité.

La mise en oeuvre effective du Traité sera sans nul doute bénéfique au régime mondial de non-prolifération nucléaire et au pilier de ce régime, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous considérons le TNP comme un jalon historique du régime de non-prolifération nucléaire et comme le point de départ fondamental de la poursuite du désarmement nucléaire. Le TNP, qui établit une norme mondiale en matière de non-prolifération nucléaire avec ses 187 États parties, est l'un des traités les plus remarquables de tous les temps. De fait, des progrès importants ont été enregistrés dans le domaine du désarmement nucléaire depuis la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. La prorogation indéfinie du Traité en a fait l'un des traits permanents de l'édifice sécuritaire mondiale. La Turquie est depuis toujours un fervent partisan du TNP et de ses nobles objectifs. Elle en respecte strictement les dispositions.

La récente Conférence d'examen du TNP, tenue en 2000 à New York, a été une première occasion d'examiner dans le détail le fonctionnement du Traité depuis qu'il a été prorogé indéfiniment. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus du Document final, après d'intenses négociations. La Turquie voudrait également participer de manière constructive

aux préparatifs du processus d'examen du TNP, qui commenceront au printemps 2002, en vue d'assurer le succès de la prochaine Conférence d'examen, prévue en 2005.

Nous notons avec satisfaction que 187 pays ont une fois de plus confirmé la validité actuelle et l'importance du régime de non-prolifération nucléaire tel qu'établi par le Traité. Nous nous félicitons également que les États dotés d'armes nucléaires aient réaffirmé leur détermination sans équivoque d'éliminer, même si c'est sans calendrier spécifique, leur arsenal nucléaire conformément à l'article VI du Traité. Les dispositions du Document final portant sur de nouvelles réductions des armements nucléaires non stratégiques, une transparence accrue et une réduction du statut opérationnel des armes nucléaires sont considérées par la Turquie comme autant de mesures positives. Étant donné que notre pays est proche du Moyen-Orient, nous attachons beaucoup d'importance à la mise en oeuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen de 1995, qui appelle à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs, demande réaffirmée dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 à la section intitulée « Questions régionales ».

La création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements conclus librement entre les États au sein de leurs régions respectives contribuera à renforcer la paix et la sécurité mondiales et régionales. La Turquie continuera d'appuyer la mise en place de ces zones chaque fois que cela sera possible et réalisable. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises par les États pour conclure de nouveaux traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires – notamment l'initiative lancée à Bichkek en 1998 par l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan pour en créer une en Asie centrale. Nous promettons notre plein appui à cette initiative louable, et nous encourageons tous les États dotés d'armes nucléaires à travailler de façon constructive à sa réalisation.

Le rôle primordial de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre du régime de non-prolifération a été souligné une fois de plus dans le document final de la dernière Conférence d'examen du TNP. Ce document, adopté par consensus, reflète et réaffirme la confiance dans l'activité de l'AIEA, qui lui

a été confiée par différents articles du TNP. La Turquie a déclaré à plusieurs reprises l'importance qu'elle attache à l'entrée en vigueur rapide des mesures de garantie renforcées mises en place par l'Agence. En conséquence, nous avons signé le protocole additionnel à notre accord de garanties, et nous prenons des mesures en vue de sa ratification rapide.

La Turquie pense que la Conférence du désarmement doit garder son rôle en tant qu'unique forum de négociation multilatéral dans le domaine du désarmement. Toutefois, le manque de progrès à la Conférence du désarmement, ces trois dernières années, nous a causé une lourde déception. Nous pensons qu'il faut éviter de donner l'impression erronée que la Conférence du désarmement devient un organe inefficace.

Nous avons espéré que le résultat positif de la Conférence d'examen du TNP de 2000 aurait été une source d'inspiration au début de la session de 2001. Toutefois, nos espoirs ne se sont pas réalisés en raison de points de vue divergents sur le programme de travail de la Conférence du désarmement. Bien que nous soyons parvenus à un stade où la plupart des éléments du programme de travail avaient fait l'objet d'un accord, deux questions en suspens – le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace – exigeaient une élaboration plus approfondie. Nous sommes d'avis que ceci ne devrait pas nous empêcher d'établir des mécanismes sur ces points, sur lesquels nous nous sommes déjà mis d'accord, tout en continuant simultanément nos délibérations sur d'autres points. Les gains réalisés jusqu'à présent à travers un processus long et difficile doivent être maintenus.

Étant donné notre situation géographique, nous sommes exposés au risque de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et la Turquie pense que notre devoir urgent devrait être maintenant d'utiliser toutes les occasions de faire avancer la Conférence sur le désarmement.

La Convention sur les armes chimiques est unique en son genre de par ses dispositions tendant à interdire et à éliminer toute une catégorie d'armes de destruction massive, sous un régime international de contrôle et de vérification, strict et efficace. Depuis son entrée en vigueur, l'augmentation du nombre d'État parties à la Convention est encourageante. La Turquie est partie à la Convention sur les armes chimiques

depuis 1997 et elle est fermement attachée à ses objectifs. Nous avons fait les adaptations nécessaires à notre législation nationale pour répondre aux exigences de la Convention. Notre respect total des dispositions de la Convention a été reconfirmé au cours d'une visite d'inspection des installations de l'Aliaga Petrochemical Industries Company, l'été dernier. Nous tentons aussi d'encourager d'autres pays à devenir parties, en particulier ceux qui se trouvent dans notre voisinage et qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention sur les armes chimiques. La Turquie est résolue à poursuivre ses efforts à l'avenir en vue de garantir la non-prolifération de ces armes.

La Turquie est pleinement consciente des pertes humaines et des souffrances causées par l'usage aveugle et irresponsable des mines. Nous attachons une grande importance au Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel, et nous le considérons comme l'une des grandes réussites de la communauté internationale en vue de l'élimination complète des mines antipersonnel. Toutefois, la situation sécuritaire aux environs de la Turquie est sensiblement différente de ce qu'elle était pour les partisans du processus d'Ottawa. Cela nous a empêchés de signer le Traité. Nous avons montré notre attachement aux objectifs du Traité par notre participation aux première, deuxième et troisième réunions des États parties, qui se sont tenues à Maputo, à Genève et, enfin, à Managua du 18 au 21 septembre 2001. La Turquie a aussi mis en oeuvre, en janvier 1996, un moratoire national interdisant la vente et le transfert de mines antipersonnel, moratoire étendu en 1998 jusqu'à 2002. Nous avons déjà éliminé quelque 8 000 mines. De plus, la Turquie a noué des contacts avec certains pays voisins en vue de rechercher la création de régimes spéciaux afin de débarrasser nos frontières communes des mines antipersonnel. À cette fin, la Turquie a conclu des accords bilatéraux avec la Bulgarie en mars 1999, et avec la Géorgie en janvier 2001. Nous avons proposé des projets similaires à la Grèce et à l'Azerbaïdjan. De plus, la Turquie a versé une contribution de 50 000 dollars aux activités de déminage en Bosnie-Herzégovine, et les troupes turques stationnées sous le commandement de la Force au Kosovo et de la Force de stabilisation ont participé à ces activités. Pendant six mois de suite, nous avons financé les dépenses de la Commission d'action sur les mines en Albanie (Albanian Mines Action Committee), qui menait des activités de déminage près des frontières septentrionales de l'Albanie.

Je voudrais souligner une fois de plus la détermination de mon gouvernement d'adhérer à la Convention d'Ottawa. Notre intention à cet égard a été rendue publique le 6 avril 2001, lors de la visite en Turquie du Ministre grec des affaires étrangères, M. Papandréou. À cette occasion, notre Ministre des affaires étrangères, M. Cem, et M. Papandréou ont annoncé que la Turquie et la Grèce avaient engagé de concert des procédures en vue de devenir parties à la Convention d'Ottawa. Aux termes de la déclaration commune, la Grèce engagera le processus de ratification, et la Turquie engagera le processus d'adhésion. Suite à ces démarches, les instruments de ratification seront simultanément déposés, le moment venu, auprès du Secrétaire général de l'ONU.

M. Beyendeza (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de l'Ouganda, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Je voudrais aussi me joindre aux orateurs précédents pour louer la compétence avec laquelle vous et les membres de votre Bureau avez dirigé jusqu'ici les travaux de la Commission. Ma délégation voudrait vous assurer de nos complets soutien et coopération.

Ma délégation voudrait aussi exprimer sa reconnaissance au Département des affaires de désarmement pour l'excellent travail réalisé en matière de production et de mise à jour des documents. J'aimerais remercier tout particulièrement le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, de son allocution d'ouverture. L'Ouganda prend très au sérieux la préoccupation soulignée dans le rapport du Secrétaire général, qui exprime les incertitudes relatives à la coopération internationale en matière de désarmement, à un moment où cette coopération est devenue plus urgente que jamais.

Notre Commission se réunit à un moment tout à fait crucial – après les événements du 11 septembre. L'Ouganda a déjà transmis ses condoléances les plus profondes aux parents et amis de ceux qui ont péri dans les incendies de New York et Washington, et nous souhaitons un prompt rétablissement à ceux qui ont été blessés et qui suivent maintenant un traitement. Comme nous l'avons déclaré en d'autres instances, les attaques du 11 septembre ont constitué une attaque contre la communauté internationale. Plus de 80 nations ont été touchées.

Il faut résister à ce genre d'attaque terroriste, qui utilise toutes sortes d'armes. L'Ouganda tient à assurer la communauté internationale que nous soutenons fermement la lutte contre le terrorisme sous tous ses aspects.

Les événements du 11 septembre doivent renforcer la détermination de la communauté internationale de faire face aux défis qui se posent à nous dans le domaine du désarmement, en vue d'instaurer la paix internationale. Ainsi, des mesures doivent être prises pour renforcer les accords existants qui visent à réduire les arsenaux nucléaires voire à les éliminer en totalité. Des dizaines de milliers d'armes nucléaires sont stockées. Nous savons qu'un seul stock est encore un de trop, vu ses capacités de destruction.

C'est la raison pour laquelle ma délégation souhaite vivement que des progrès rapides soient réalisés sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour assurer son entrée en vigueur et empêcher ainsi ces matières de tomber dans de mauvaises mains. C'est une raison supplémentaire pour que les États qui ne sont pas encore Parties au Traité y adhèrent le plus vite possible.

Ma délégation est déçue par les faits récemment survenus dans d'autres domaines du désarmement. La Conférence du désarmement a achevé sa troisième session sans avoir pu se mettre d'accord sur un programme de travail, hypothéquant ainsi la tenue éventuelle de véritables négociations sur le désarmement nucléaire ou les matières fissiles.

S'agissant du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous sommes déçus de noter – comme beaucoup de délégations l'ont déjà fait observer – que même si le Traité a été signé par 161 États et ratifié par 79, il n'est pas encore entré en vigueur.

S'agissant des armes biologiques, chimiques et autres, la situation n'est pas plus rassurante. Avec la menace actuelle d'emploi d'armes biologiques, il n'existe plus de garanties que les terroristes n'aient pas recours à ce type d'armes pour atteindre leurs fins égoïstes. Les quatre conférences tenues jusqu'à présent n'ont pu aboutir à un accord concret. Ma délégation espère que la cinquième conférence d'examen des Parties à la Convention, prévue le 19 novembre, sera plus fructueuse.

Ma délégation voudrait attirer l'attention de cette Commission sur un autre sujet de préoccupation pour nous tous : le marché mondial d'armes florissant, que le Secrétaire général adjoint à évoqué dans sa déclaration. Ce marché florissant signifie des dépenses militaires accrues à l'échelle mondiale, ce qui représente des milliards de dollars en transferts d'armes. Ce type d'investissement montre que les pays en développement, notamment les États africains, ont dû consacrer leurs ressources à l'achat d'armes – notamment des armes légères – au lieu d'investir dans d'autres projets de développement socioéconomique urgents et certainement plus utiles. Ma délégation estime que ces transferts de ressources influent directement sur les causes de conflit dans notre région et peuvent être responsables de la pauvreté catastrophique, des maladies paralysantes et de l'instabilité permanente, qui sont le lot de ces régions.

Nous avons donc un urgent besoin de revoir nos priorités, de réduire les niveaux de dépenses en matière d'armements, et de réinvestir ces ressources dans des programmes qui peuvent promouvoir la paix, la sécurité et le développement.

À cet égard, ma délégation s'est associée en juillet dernier, au consensus général pour adopter un Programme d'action lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Ouganda espère que cette question sera réexaminée et que les aspects encore non traités de la question, notamment la possession privée d'armes et la fourniture d'armes à des entités non étatiques, seront abordés.

L'Ouganda appuiera donc toutes les résolutions appelant à l'élimination totale des armes nucléaires et à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous travaillerons avec toutes les délégations soucieuses à juste titre d'assurer l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques et à toxines, et leur destruction. Notre délégation appuiera cette Commission dans ses travaux sur les questions de désarmement intéressant la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Les consultations sont extrêmement importantes dans nos travaux, mais si elles ont lieu dans cette salle ou à l'arrière de la salle, je voudrais qu'elles se tiennent de façon plus discrète.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vais lire seulement quelques extraits de ma déclaration, dont le texte intégral sera distribué.

Monsieur le Président, je ressens un vif plaisir de vous voir, en tant qu'ancien ami et collègue respecté, présider les délibérations de la Première Commission durant cette session. Ayant travaillé sous votre direction au Conseil consultatif pour les questions de désarmement, je suis tout à fait convaincu que vous dirigerez les travaux de cette Commission de façon efficace et fructueuse en ce moment particulier de l'histoire du monde. Je voudrais également exprimer la sincère gratitude du Pakistan à mon ami, l'Ambassadeur U Mya Than, du Myanmar, pour l'habileté avec laquelle il a présidé l'an dernier les travaux de la Commission.

Le symbole chinois pour « crise » – wei-ji – exprime deux notions paradoxales : danger et opportunité. Les atrocités terroristes du 11 septembre et leurs effets incarnent la signification de ce pictogramme. Cette tragédie, qui a frappé au coeur de la plus grande puissance mondiale, a montré la menace posée par le terrorisme dans un univers mondialisé mais encore inégal. Elle a mis en relief avec force les nouvelles dimensions de l'insécurité et de l'instabilité au niveau international, démontré la force du fanatisme, et révélé au grand jour les terrains qui favorisent ce fléau contemporain. Ce sont là quelques-uns des formidables défis auxquels le monde doit faire face.

Mais cette tragédie présente aussi de nouvelles possibilités. Elle a déjà réuni les nations du monde en une coalition internationale. Un grand coup a été porté aux manifestations les plus visibles du terrorisme, et une campagne soutenue a été lancée afin d'éliminer le terrorisme sous toutes ses formes virulentes partout dans le monde. Cette tragédie donne également la possibilité d'apporter enfin la paix à l'Afghanistan, et des secours et la reconstruction à son peuple brave et opprimé; de promouvoir la paix entre le Pakistan et l'Inde; de ranimer la stabilité économique et politique de la région; de faire face aux conflits et aux différends qui sont à l'origine de la colère, de la frustration et du désespoir, lesquels engendrent les fantassins du terrorisme; d'éliminer la pauvreté, qui favorise et exacerbe les conflits et offre des recrues au terrorisme; et d'encourager un dialogue entre les civilisations en vue de la coopération et de la coexistence plutôt que d'un choc des civilisations.

Les attaques du 11 septembre ont prouvé que les menaces contre la sûreté de l'État peuvent provenir de diverses sources, tant internes qu'externes, que même les États les plus puissants sont vulnérables à des menaces asymétriques, et que les causes de ces menaces sont complexes tout comme leurs conséquences. Pour que la sécurité nationale et internationale soit durable, il faut qu'elle soit édiflée de façon globale. Les événements du 11 septembre ont également prouvé que la sécurité globale, nationale ou internationale, ne peut être édiflée et préservée qu'au moyen d'une coopération entre les États et non en ayant recours à une compétition stratégique ou à la coercition. Il est également de plus en plus évident que les réponses multilatérales, dans le domaine économique et dans celui de la sécurité, sont plus efficaces que des mesures unilatérales, même celles prises par les États les plus puissants du monde. L'Organisation des Nations Unies est le meilleur instrument pour l'élaboration et la mise en oeuvre de telles approches multilatérales.

Alors même que nous nous efforçons d'élaborer une nouvelle structure de sécurité fondée sur la coopération, les États Membres de l'ONU peuvent donner à ce processus un élan et l'investir d'un contenu pratique en faisant des progrès concrets en ce qui concerne les éléments identifiés du programme mondial de désarmement.

Après une brève période d'euphorie qui a succédé à la guerre froide, on reconnaît maintenant largement que le danger que posent les armes nucléaires n'a pas diminué. Il a en fait augmenté. Le désarmement nucléaire doit donc conserver le très haut rang de priorité que la communauté mondiale lui a accordé durant les 50 dernières années.

La dissuasion nucléaire, tant qu'elle sert la stabilité stratégique, doit être maintenue au niveau le plus bas possible. Les deux principales puissances nucléaires continuent à assumer la responsabilité principale de réaliser de nouvelles réductions massives de leurs arsenaux nucléaires actuels. En premier lieu, le nombre de leurs armes nucléaires devrait être réduit – de façon unilatérale, bilatérale, ou multilatérale – afin d'être au même niveau que celui des autres États dotés d'armes nucléaires. Par la suite, d'autres réductions des arsenaux nucléaires pourraient être mises en oeuvre de façon multilatérale.

Les États dotés d'armes nucléaires reconnus par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont engagés à éliminer les armes nucléaires. Ils devraient donc s'entendre sur des négociations sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le Pakistan est aussi résolu à ouvrir des négociations sur un traité international non discriminatoire pour l'interdiction des matières fissiles, destinées à promouvoir aussi bien le désarmement nucléaire que la non-prolifération. Nous pensons également que des pourparlers sur les garanties de sécurité négatives dans le cadre de la Conférence du désarmement permettraient d'élaborer des mesures pratiques concertées pour réduire le danger du recours aux armes nucléaires et aider à contrer les doctrines tant anciennes que nouvelles qui envisagent le recours effectif aux armes nucléaires. Les travaux de la Conférence du désarmement dans ce domaine pourraient contribuer de manière utile à une conférence internationale qui chercherait les moyens de réduire la menace nucléaire.

Trois autres mesures sont essentielles. La première consistera à établir un consensus sur le rapport qui existe entre les systèmes d'armes offensifs et défensifs. Le Traité sur les missiles antimissiles balistiques est largement considéré comme un pilier de la stabilité stratégique mondiale. Toute modification des dispositions actuelles – si elle était nécessaire – devrait être élaborée en faisant appel à la coopération de tous les États intéressés. Autrement, il pourrait en résulter une nouvelle course aux armements. De même, il convient de prêter une attention bien plus grande aux conséquences que les défenses antimissiles de théâtre pourraient avoir sur la stabilité de certaines des régions les plus instables du monde. Le Pakistan s'inquiète en particulier du fait que les systèmes ABM sont en train d'être installés en Asie du Sud. Ces systèmes pourraient avoir un effet déstabilisateur sur la dissuasion dont dispose actuellement le sous-continent.

La deuxième mesure consiste à déployer un effort concerté afin d'empêcher la course aux armements de s'étendre à l'espace. Ce n'est que dans un cadre coopératif que ce patrimoine commun de l'humanité peut être mis à profit pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Des mesures unilatérales – qu'elles soient d'ordre technologique ou militaire – ne manqueront pas de susciter une réaction de la part des

autres puissances qui estiment que leur sécurité est compromise par ces mesures.

Troisièmement, il faut répondre à la menace que posent les missiles dans un cadre global de coopération, qui tienne compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité. Le Pakistan a proposé que la question des missiles sous tous ses aspects soit ajoutée à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement en vue de négocier un traité mondial. Nous faisons partie du Groupe d'experts gouvernementaux qui a recommandé une approche équitable et globale.

Toutefois, le Pakistan ne peut pas approuver des accords de non-prolifération sélective élaborés par des États qui se réservent eux-mêmes le droit de posséder des missiles tout en cherchant à empêcher d'autres États d'acquiescer ou de mettre au point des missiles, même si c'est à des fins de légitime défense et de dissuasion. Nous sommes prêts, bien sûr, à envisager des mesures provisoires qui soient équitables et pratiques, conçues pour réduire les menaces liées aux missiles à tous les niveaux.

La Conférence du désarmement, où tous les principaux intérêts de sûreté nationale sont représentés, peut continuer de servir de mécanisme effectif pour le désarmement nucléaire multilatéral et pour le désarmement classique. Si toutes les parties font preuve de souplesse, il sera possible de se mettre d'accord sur un programme de travail pour la Conférence sur la base de la proposition dite Amorim.

Il est regrettable que le protocole relatif à la Convention sur les armes biologiques n'ait pu être complété cette année. À la prochaine Conférence d'examen de la Convention – qui sera la cinquième –, la délégation du Pakistan oeuvrera en vue d'une reprise des négociations.

Le Pakistan estime que jusqu'à présent, la menace à la paix et à la stabilité mondiales et régionales que posent la multiplication, la prolifération et la sophistication croissante des armes classiques n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante. L'inégalité croissante en matière de capacités technologiques, que comporte ce qu'il est convenu d'appeler la révolution dans les affaires militaires – et au niveau de la taille des budgets militaires entre riches et pauvres, entre grandes nations et petites nations – augmente le déséquilibre entre les capacités des forces classiques aux niveaux international et régional. Cette asymétrie

croissante peut donner naissance à des ambitions de domination et même de conquête militaire. La communauté internationale doit maintenant se pencher sur le problème de la maîtrise des armes classiques et du désarmement de manière globale et crédible. Ma délégation suggère que, dans une première étape, l'ONU ou l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement soient chargés de préparer une étude avec la participation d'experts gouvernementaux en la matière. Par la suite, d'autres mesures spécifiques pourraient être définies et encouragées aux niveaux mondial, régional et national.

Bien que notre monde soit devenu un village planétaire interdépendant, la sécurité et le désarmement peuvent être promus au niveau régional de la façon la plus efficace et la plus équitable, en prenant en compte les préoccupations particulières et les caractéristiques de chaque région.

La tragédie du 11 septembre pourrait également présenter des perspectives de paix durable en Asie du Sud. Mais il y a un défi plus urgent qui doit être relevé en premier lieu.

À un moment où le monde et le Pakistan s'emploient à éliminer le terrorisme en Afghanistan, les menaces contre le Pakistan de frappes préventives, de barrages d'artillerie et de mouvements de troupes émanant de notre voisin de l'Est illustrent son souhait d'exploiter la situation pour arracher des concessions sur le Cachemire. Le Pakistan espère que la communauté internationale dissuadera notre voisin de faire preuve d'aventurisme militaire et de recourir à la coercition diplomatique. Comme l'a dit le Président Moucharrarf :

« Le Pakistan sait comment défendre ses frontières ».

Nous répondrons avec fermeté et vigueur à toute agression et à toute violation de notre territoire.

Dans le même temps, le nouveau modèle international offre la possibilité d'élaborer une architecture de sécurité stable pour l'Asie du Sud. Le Président du Pakistan a montré qu'il était disposé à déployer des efforts supplémentaires pour tendre une main amicale à l'Inde. Il a une fois de plus pris l'initiative, la semaine dernière, de téléphoner au Premier Ministre de l'Inde, M. Vajpayee, pour lui témoigner sa sympathie, à la suite des récents attentats terroristes qui se sont produits à Srinagar, ainsi que

pour lui renouveler son invitation de se rendre au Pakistan. Nous espérons que le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères, M. Jaswant Singh, se mettront tous les deux d'accord sur une date qui leur convient mutuellement pour reprendre les pourparlers bilatéraux au Pakistan. Bien qu'un dialogue bilatéral entre l'Inde et le Pakistan sur le Cachemire soit fondamental, ce n'est pas pour autant une condition suffisante pour régler le différend entre les deux pays. Les négociations bilatérales sur diverses questions entre les deux pays n'ont jamais abouti à un accord, étant donné que notre voisin a toujours essayé d'utiliser sa superficie plus grande pour imposer des solutions inégales. Nous partageons le point de vue selon lequel la mise sur pied d'une coalition internationale contre le terrorisme offre des possibilités nouvelles d'encourager un règlement juste et pacifique de notre différend sur le Cachemire.

Le Pakistan estime que nous pouvons également faire progresser l'objectif de l'élaboration d'une nouvelle architecture de sécurité pour l'Asie du Sud. Nous avons décrit notre concept de retenue en matière d'armes stratégiques impliquant une retenue en matière d'armes nucléaires, un équilibre dans le domaine des armes classiques et un mécanisme politique pour résoudre les différends et conflits mutuels, y compris le Cachemire.

Afin de promouvoir la retenue et de prévenir le recours aux armes nucléaires, le Pakistan suggère que les deux pays se mettent d'accord sur ce qui suit : premièrement, officialiser leurs moratoires unilatéraux respectifs sur les essais nucléaires, peut-être par le biais d'un traité bilatéral; deuxièmement, ne pas arsenaliser au plan opérationnel des systèmes de missiles à capacité nucléaire; troisièmement, ne pas déployer au plan opérationnel des missiles balistiques à capacité nucléaire et lever l'état d'alerte; quatrièmement, officialiser l'accord précédent relatif à la notification préalable suffisamment à l'avance des essais de missiles; cinquièmement, se tenir à un moratoire sur l'acquisition, le déploiement ou la mise au point de systèmes de missiles antimissiles balistiques; sixièmement, instaurer de nouvelles mesures de confiance et de transparence pour réduire le risque d'un recours à l'arme nucléaire par erreur ou par accident; septièmement, entamer des discussions sur les doctrines des deux pays en matière de sécurité nucléaire pour empêcher une course généralisée aux armements nucléaires; et huitièmement, conclure un

accord sur le non-recours à la force, y compris le non-recours aux armes nucléaires.

Nous espérons que la communauté internationale aidera le Pakistan et l'Inde à promouvoir de ces mesures de retenue mutuelle en matière d'armes nucléaires, ainsi qu'à fournir des conseils techniques et un appui pour renforcer la sûreté et la sécurité des armes nucléaires en Asie du Sud.

Le maintien d'un équilibre dans le domaine des armes classiques entre le Pakistan et l'Inde est vital pour garantir la stabilité nucléaire de la région. Au cours de la dernière décennie, les moyens classiques du Pakistan se sont considérablement détériorés, en raison de sanctions unilatérales, tandis que notre voisin n'a cessé de constituer des stocks d'armements classiques. La quasi-totalité de ses arsenaux militaires sont déployés contre le Pakistan. Un déséquilibre important en matière d'armes classiques accroîtra donc inévitablement la dépendance du Pakistan à l'égard de la dimension nucléaire de la dissuasion. La communauté internationale doit décourager les énormes acquisitions militaires de la part de l'Inde. Les bénéfices découlant des ventes d'armes ne doivent pas l'emporter sur le risque accru de guerre dans une Asie du Sud nucléarisée.

L'objectif de la paix, de la stabilité et de la retenue mutuelle en Asie du Sud demeurera insaisissable tant que notre voisin de l'est cherchera à jouer le rôle d'une grande puissance et à dominer ses voisins. Le Pakistan n'acceptera aucune hégémonie, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Asie du Sud. Nous sommes cependant disposés à coopérer en vertu du principe d'égalité souveraine, conformément aux réalités nouvelles d'un monde dans lequel les objectifs nationaux principaux des États ne peuvent se réaliser que par le biais de la coopération économique et politique, plutôt que par la conquête militaire ou la domination régionale ou internationale.

M. Al Banai (Koweït) (parle en arabe) : Au nom de mon pays, j'ai le plaisir de vous adresser, Monsieur, mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous avons la certitude que votre expérience est le meilleur garant de l'issue fructueuse de nos travaux. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à votre prédécesseur pour la façon exceptionnelle dont il a dirigé les travaux de la Première Commission au cours de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, et féliciter

les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection. Nous réaffirmons que notre délégation est disposée à coopérer dans l'intérêt de nos travaux.

Je souhaite également réaffirmer devant la Première Commission la solidarité du Koweït avec le peuple et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui traversent des circonstances extrêmement difficiles en raison des horribles attentats terroristes qui ont été perpétrés à New York et Washington le 11 septembre. Qu'ils soient assurés que nous partageons leur douleur et leur détermination. Ces crimes touchent non seulement le peuple des États-Unis mais également les ressortissants de 80 autres pays. Nous transmettons nos condoléances aux proches et aux amis des victimes. La résolution du Conseil de sécurité 1373 (2001) fournit le meilleur moyen de traiter de cette question car elle reflète la volonté générale de la famille des nations d'éliminer le terrorisme, une fois pour toutes.

Ces derniers jours, nous avons écouté plusieurs interventions qui, bien qu'elles soient formulées dans un langage différent, conviennent presque toujours qu'il existe une volonté politique commune qui aspire à un monde exempt d'armes nucléaires. C'est la réaffirmation du Document final adopté à la session extraordinaire de 1998 sur le désarmement. À l'époque, les efforts de désarmement avaient la priorité absolue. La fin de la guerre froide a suscité l'espoir d'un monde où régneraient la paix, la sécurité et la stabilité. Hélas, ce vœu n'a pas encore été complètement exaucé, ni pour ce qui est de l'élimination des stocks nucléaires, ni pour ce qui est de la mise au point d'armes dangereuses de destruction massive.

Le spectre de la guerre nucléaire continue de hanter le monde. La mise au point et la prolifération des armes nucléaires se poursuivent, en violation du régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En dépit de cela, les États dotés d'armes nucléaires ne sont pas encore parvenus à un accord sur la façon de résoudre le problème. Ils n'ont pas commencé, même progressivement, à réduire leurs stocks d'armes. Garder ces armes dangereuses n'est plus une option. Les dirigeants du monde, réunis lors du Sommet du Millénaire, se sont engagés, il est vrai, à éliminer les armes de destruction massive, et notamment les armes nucléaires. Au-delà de cette initiative, des accords ont été conclus entre les États

Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en mai 2000, qui envisageaient des mesures d'ordre pratique visant à aboutir au désarmement nucléaire sur une base méthodique et graduelle.

Le Koweït estime qu'il ne peut y avoir aucune justification pour qu'un État garde des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. Nous réitérons les appels lancés par les peuples et les gouvernements du monde entier pour que les États dotés d'armes nucléaires renoncent à ces armes. Nous espérons que ces appels seront entendus et que les États concernés posséderont assez de sagesse pour éliminer leurs armes. Nous devons rappeler aux États dotés d'armes nucléaires que leurs responsabilités consistent à ne pas encourager ou aider les États non dotés d'armes nucléaires à rejoindre leurs rangs en se livrant à la production ou au stockage de ces armes ou en créant des installations servant à leur production. Nous leur rappelons aussi l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de juillet 1996 concernant la *licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*.

À cet égard, je voudrais réitérer le fait que mon pays appuie la proposition du Secrétaire général tendant à convoquer une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires. Cette proposition faisait partie de la Déclaration adoptée par les chefs d'État et de gouvernement pendant le Sommet du Millénaire. Une année s'est écoulée, mais, malheureusement, ni le TNP ni le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'ont obtenu un caractère d'universalité ou sont entrés en vigueur. En fait, les dépenses militaires continuent de s'accroître, ainsi que le commerce illicite des armes légères, à un rythme comparable ou supérieur au taux de croissance économique de n'importe quel pays. Même nous, au sein de cette Commission, sommes encore incapables de nous entendre sur un ordre du jour, et continuons à être paralysés sur la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Il existe beaucoup d'autres problèmes de ce type sur lesquels je pourrais apporter des précisions, mais je n'en dirais pas plus.

Ces préoccupations, qui sont partagées par la plupart des peuples du monde, ont conduit à un sentiment général de pessimisme. Il faut se rendre à l'évidence que certains États continuent d'accorder la priorité à leurs propres intérêts égoïstes au détriment de la paix et de la sécurité internationales. Au lieu d'aider le monde à faire porter tous ses efforts sur

l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'un développement durable, une somme de 800 milliards de dollars a été dépensée en armes à l'échelle mondiale, pour la seule année de 2000, toutes catégories confondues. Où sont donc la sagesse et la justice?

Le Koweït accorde la plus haute importance aux efforts visant à éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, dans notre région du monde, à savoir le Moyen-Orient. Nous le faisons par le biais de notre participation aux efforts déployés par la Ligue des États arabes conformément aux résolutions pertinentes que le Conseil de la Ligue a adoptées lors de sa 101e session en septembre de l'année dernière, préconisant que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes de destruction massive quelles qu'elles soient.

Bien que tous les États arabes ait signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ceci n'a même pas garanti un niveau minimal de protection et de sécurité du fait de la menace que représentent les armes nucléaires détenues par Israël et le fait que ce pays bafoue de manière flagrante les résolutions internationales et fait fi des appels répétés lancés par la communauté internationale. Israël demeure le seul État de notre région qui n'ait pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – en dépit du fait que notre région soit l'un des points névralgiques du monde – créant ainsi un grand déséquilibre entre les forces militaires en présence et représentant de ce fait une grande menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Gouvernement israélien doit renoncer à son arsenal nucléaire et soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA. Nous lançons un appel à tous les États afin qu'ils ne fournissent pas à Israël d'assistance scientifique ou technologique qui lui permette de renforcer sa capacité nucléaire, qui est une source permanente de préoccupations au Moyen-Orient.

Le prétexte donné par Israël est en contradiction totale avec son désir déclaré de paix. La paix doit se bâtir sur la confiance; elle ne peut pas se bâtir sur des armes qui sont utilisées contre des civils innocents, y compris des enfants.

Permettez-moi de mentionner encore une fois le document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui a lancé

un appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne des mesures contre la prolifération nucléaire et qu'elle renonce à l'utilisation des armes de destruction massive, y compris celles qui relèvent de la politique de dissuasion nucléaire. Le Koweït connaît très bien les dangers que posent les armes de destruction massive; notre expérience amère provient du fait que notre voisin au nord, l'Iraq, a utilisé ce type d'armes à notre rencontre. Le spectre des armes iraqiennes continue de hanter la communauté internationale toute entière. Les efforts d'inspection faits au cours des 10 dernières années ont montré en fait que l'Iraq continuait à ne pas respecter les résolutions internationales et ne faisait aucun cas des efforts de désarmement. En fait, ce pays a utilisé des armes de destruction massive à l'encontre de son propre peuple.

Je voudrais ici attirer l'attention des États Membres sur le paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/56/1), qui déclare que l'Iraq continue de ne pas se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 1284 (1999), qui confirme l'obligation de l'Iraq à coopérer avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies afin de permettre les inspections d'armes de destruction massive. Il n'y a eu aucune coopération de la part de l'Iraq qui poursuit ses programmes d'armes de destruction massive. L'Iraq a, en outre, refusé de coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge dans les efforts que celui-ci a déployés au cours des 10 dernières années pour tenter de résoudre le problème des prisonniers de guerre et des détenus.

Dans une lettre datée du 5 octobre 2001 qu'il a envoyée au Président du Conseil de sécurité (S/2001/945), le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique a déclaré :

« Pendant près de trois ans, l'Agence n'a pas été en mesure de s'acquitter en Iraq du mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 687 (1991) et d'autres résolutions connexes. En conséquence, elle n'est pas en mesure de donner l'assurance que l'Iraq respecte les obligations qui lui reviennent aux termes desdites résolutions ».

Il ne fait aucun doute que les analyses émanant à la fois du Secrétaire général et du Directeur général de l'AIEA confirment le caractère infondé des allégations de l'Iraq selon lesquelles il aurait respecté ses

engagements eu égard à la section C de la résolution 687 (1991).

L'humanité a connu les horreurs de deux guerres mondiales et souffre encore de ses séquelles. Nous espérons que nous ne verrons pas une troisième guerre mondiale – notamment une guerre nucléaire. Nous devons nous concentrer sur ce qui nous unit, sur ce que nous avons en commun, plutôt que sur ce qui nous divise ou qui est sujet à controverse. Les générations futures ne nous pardonneront pas un échec à cet égard.

Nous espérons et prions au Koweït que ce siècle nouveau ne connaisse pas les plaies et les crimes du passé. Au XXe siècle, nous avons eu des expériences amères avec les guerres régionales et civiles qui ont déstabilisé nos pays et compromis leur sécurité, causé la mort de millions d'innocents et retardé le développement dans de nombreuses régions du monde. Nous espérons que les générations futures n'auront pas à endurer les réalités qui recouvrent les termes suivants : « guerre », « prisonnier de guerre », « génocide », « oppression », « terrorisme » et d'autres maux.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de saisir cette occasion, au nom de la délégation de l'Érythrée, pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission. Permettez-moi également de féliciter vos collègues du Bureau.

Je suis convaincu qu'avec votre riche expérience et vos talents diplomatiques, vous saurez mener nos délibérations au succès. Permettez-moi de vous assurer de la coopération et de l'appui de la délégation de l'Érythrée alors que vous vous acquittez de vos tâches.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour présenter mes sincères salutations au Secrétaire général et au personnel des Nations Unies, à qui l'on a décerné le prix Nobel de la paix 2001.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma sincère reconnaissance et mes remerciements à votre prédécesseur pour l'excellence avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions à la Commission pendant la session précédente.

Ma délégation souhaite également présenter ses remerciements et sa satisfaction au Secrétaire général adjoint Jayantha Dhanapala pour sa présentation complète des questions majeures qui seront débattues à cette Commission et pour son attachement à la cause

du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous réunissons au lendemain tragique d'une attaque barbare et insensée perpétrée par des terroristes internationaux contre le peuple des États-Unis, et du meurtre de sang-froid de milliers de ressortissants de plus de 60 États Membres de l'ONU. Nous présentons nos condoléances les plus sincères et notre sympathie à leurs gouvernements respectifs et aux familles endeuillées. Une fois encore, le Gouvernement érythréen condamne cette barbarie sans aucune réserve.

Cela fait deux ans que le nouveau millénaire a commencé et une vague de pessimisme semble avoir remplacé l'euphorie et l'espoir qui se faisaient sentir dans le monde à la fin de la guerre froide. Aujourd'hui, la communauté internationale est confrontée à d'immenses et nouveaux problèmes et défis, d'une part, et continue d'être hantée par les problèmes qui l'occupent depuis des décennies, d'autre part. Aujourd'hui, l'agression, l'intervention, l'ingérence dans les affaires intérieures des autres États, l'occupation des territoires d'autres pays par la force, l'irréductibilité, le racisme et la menace ou l'usage de la force, qui étaient considérés comme des reliques du passé, se font jour aux côtés d'un terrorisme insidieux et de nouvelles formes de violence – déportations, nettoyage ethnique, génocides et violations massives des droits de l'homme.

Il est vrai qu'au cours de l'année passée, la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires a adopté un plan d'action aux termes duquel les États dotés de l'arme nucléaire ont pris l'engagement d'éliminer totalement leurs armes nucléaires. Il est vrai, également, que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a abouti à des développements nouveaux.

Il y a, par ailleurs, eu aussi des tentatives pour revenir en arrière dans des domaines où l'humanité a remporté de grandes victoires, même pendant la guerre froide. L'année dernière a, en particulier, suscité de graves inquiétudes et frustrations dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. La menace des armes nucléaires est une fois de plus devenue réelle car les efforts dans le sens de la non-prolifération n'ont pas abouti. L'adoption de doctrines et politiques stratégiques injustifiables, la mise au point et le

stockage illimités d'armes nucléaires nouvelles et anciennes et d'autres armes de destruction massive, ainsi que la formation de nouvelles alliances, ont rendu réelle cette menace à la paix.

Le problème est aggravé par le fait que, compte tenu de ces nouvelles attitudes, d'importantes négociations de la Conférence du désarmement sont dans l'impasse depuis trois ans. Le Comité préparatoire du TNP n'a pas été en mesure de formuler des recommandations significatives sur la base des 13 étapes convenues lors de la Conférence d'examen de 2000. Il n'a pas été possible non plus de conclure un protocole pour renforcer la Convention sur les armes biologiques. Ce manque de progrès persistant a eu un impact négatif sur la paix, la stabilité et la sécurité régionales et internationales, mais il mine également la crédibilité des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales, ainsi que la confiance placée dans les institutions multilatérales activement engagées dans ces négociations. Il est donc urgent d'évaluer soigneusement la situation pour se concentrer sur de nouvelles approches et établir de nouvelles priorités s'agissant des questions qui se posent à nous.

Si la situation est sombre, elle n'est certainement pas désespérée et il devrait être possible de remonter le courant et de reprendre le chemin du contrôle des armements et du désarmement si nous écoutons les conseils du Secrétaire général et utilisons pleinement le mécanisme de désarmement du système des Nations Unies. Il conviendrait également de se mettre d'accord pour convoquer une session spéciale de l'Assemblée générale sur le désarmement, ce qui nous permettrait d'établir des objectifs universels pour l'avenir proche, et d'accepter universellement un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cette fin, nous demandons instamment à tous les États dotés de l'arme nucléaire, ainsi qu'aux États de toutes les régions ayant des capacités nucléaires, de s'engager de bonne foi dans des négociations qui permettront l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Gouvernement érythréen est convaincu que la question de la sécurité est devenue plus pertinente et significative pour de nombreux pays dans le contexte des problèmes socio-économiques énormes et des changements structurels immenses qui menacent nos peuples.

Il n'est plus possible d'aborder avec quelque sérieux les questions du désarmement, de la paix et de

la sécurité internationales sans les relier aux problèmes connexes de la pauvreté croissante, de flux migratoires déstabilisateurs, des déplacements de populations, ainsi qu'à ceux liés à la pénurie alimentaire, la malnutrition et la famine, au déclin de l'éducation et de la santé publique, à l'intensification du terrorisme et de la violence criminelle. Ces problèmes actuels peuvent être résolus non pas par des approches périmées centrées sur les États, mais en centrant nos initiatives sur les communautés.

Le Gouvernement érythréen est également plus que jamais convaincu qu'il serait futile de définir la sécurité nationale de manière étroite, compte tenu de la catastrophe qui a eu lieu le 11 septembre. Il faut reconnaître que les concepts d'indivisibilité et d'interdépendance de l'humanité ont pris un sens nouveau, dans lequel notre coopération, mais aussi notre vulnérabilité, ont désormais des dimensions internationales. Il est maintenant certain que nous sommes unis dans notre vulnérabilité. Il est également certain que nous devons nous unir dans notre détermination. Notre étroite coopération devient urgente quand on se rend compte qu'un petit groupe de terroristes peut posséder des armes de destruction massive, notamment nucléaires, biologiques et chimiques, et détruire de vastes régions du monde et des millions de vies innocentes de manière délibérée, aveugle et insensée. À cet égard, la nécessité de renforcer la Convention sur les armes biologiques par un régime de vérification et de respect de son application devient de plus en plus évidente.

C'est sur la base de ces hypothèses que la délégation érythréenne partage les préoccupations réaffirmées par le Secrétaire général, entend son avertissement quant aux graves dangers que présente la prolifération des armes légères et de petit calibre, et appuie son appel contre les ventes incontrôlées et le trafic illicite de ces armes.

La facilité avec laquelle ces armes peuvent être achetées et transférées est une source de préoccupation sérieuse dans de nombreuses régions du monde, notamment la corne de l'Afrique, ne serait-ce que parce que ces armes ont été responsables de 90 % des décès pendant ces conflits. Les femmes et les enfants représentent 80 % des victimes, ce qui indique que les non-combattants ont été les cibles les plus vulnérables. À l'heure actuelle, ces armes, en fait, sont non seulement devenues des menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité nationales et régionales, mais

elles posent également de graves dangers au développement socioéconomique de nombreux pays, surtout les pays les moins avancés, y compris les pays de la corne de l'Afrique. Aucun de ces pays ne peut se permettre la ponction massive sur ses ressources provoquée par ce gaspillage pour une course aux armements injustifiable.

Le Gouvernement érythréen reconnaît l'importance de la nécessité de relever les défis posés par la prolifération et la facilité d'obtention des armes légères au niveau régional. À cette fin, il a tenté de forger un consensus au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement qui servirait de base à un programme sérieux visant à contrôler la poursuite de la propagation de ces armes dans la corne de l'Afrique. Aucun consensus n'a encore été obtenu en raison de l'intransigeance d'un des États, dont les politiques de déstabilisation, y compris la fourniture d'armes aux dissidents, aux terroristes et aux mercenaires, ainsi que les interventions militaires, se poursuivent impunément au détriment de la paix, de la sécurité et de la stabilité des autres États de la région, notamment la Somalie.

La délégation érythréenne est pour cette raison convaincue de la nécessité urgente d'élaborer un ensemble de règles, normes et directives reconnues au plan international et susceptibles de réguler efficacement la réduction des stocks et contrôler le trafic de ces armes, surtout au niveau régional. Ma délégation est consternée face aux résultats peu concluants de la Conférence sur les armes légères tenue en juillet 2001 et se félicite de la convocation urgente d'une autre conférence dans un avenir proche.

La délégation érythréenne approuve et salue le rôle important joué jusqu'ici par les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, y compris le Centre qui se trouve en Afrique, dans la promotion du dialogue sur la paix, le désarmement et les questions de développement aux niveaux régional et sous-régional. Ils ont réellement beaucoup contribué à promouvoir le contrôle des armements, le renforcement de la confiance et la confiance entre les États.

La question des mines terrestres a une place historiquement émouvante dans l'histoire érythréenne parce que ses citoyens ont été victimes de ces armes infernales dès le début de leur lutte de libération. Bien que nous n'ayons adhéré que récemment à la

Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, nous avons scrupuleusement adhéré aux principes humanitaires consacrés dans ses dispositions parce qu'ils avaient déjà constitué - longtemps avant la rédaction de la Convention - les valeurs fondamentales et les principes directeurs de cette lutte. Il s'agit d'un passé dont nous sommes fiers et dont des tierces parties ont témoigné.

Un des premiers organismes mis sur pied en tant que priorité immédiatement après la libération de notre pays a été l'agence de déminage érythréenne. Cette agence a accompli un travail remarquable, en dépit des maigres ressources et de l'aide extérieure minimale à sa disposition. Ses activités de déminage, ainsi que ses programmes de formation et de sensibilisation aux dangers des mines, ont permis à des milliers de personnes déplacées de regagner leurs foyers, leurs fermes et leurs pâturages.

Malheureusement, les champs érythréens ont une fois encore été massivement minés par un gouvernement brutal et irresponsable qui est signataire de la Convention. Les paysans qui ont fui leurs maisons ne peuvent y retourner parce qu'un ennemi impitoyable, animé par l'intention criminelle de les empêcher de reprendre rapidement une vie normale, a refusé de fournir des cartes exhaustives des zones qu'il a minées.

Une fois encore, il devient évident que la seule signature de conventions n'éliminera pas les mines terrestres. Cela ne fait qu'ôter toute crédibilité au principe de « *pacta sunt servanda* ». Il devient par conséquent urgent que la communauté internationale élabore des règles, des directives et des mécanismes, en se fondant sur les enseignements tirés, pour maîtriser et sanctionner les gouvernements irresponsables. La Convention deviendra lettre morte s'il n'y a pas de sanctions pour imposer son respect et pour punir les premiers utilisateurs, puisque leurs victimes n'auront d'autre choix que d'employer ces armes lorsque, comme dans le cas de l'Érythrée, elles sont persécutées par des gouvernements irresponsables.

Pour terminer, la délégation érythréenne tient à souligner une nouvelle fois que la volonté d'éliminer les armes de destruction massive - y compris les armes nucléaires, biologiques et chimiques - et les armes classiques, ainsi que la quête des relations de paix et de coopération, ne sauraient et ne peuvent pas être isolées de la nécessité de réduire la pauvreté et les privations

et de respecter les droits de l'homme. L'humanité ne peut pas se laisser ni désespérer dans sa recherche ininterrompue d'un environnement humain exempt d'armes de destruction massive.

M. Paclisanu (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que nous prenons la parole devant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous ne saurions nous présenter comme organisation humanitaire sans brièvement faire une pause, avant de prononcer notre discours, afin de rendre hommage aux milliers de personnes qui ont perdu la vie le 11 septembre dans cette ville de New York, et aux milliers de survivants qui les pleurent.

Au cours des huit semaines à venir, deux importantes conférences d'examen de traités mondiaux relatifs aux armes vont avoir lieu à Genève; elles porteront sur la Convention de 1980 sur certaines armes classiques et sur la Convention de 1972 sur les armes biologiques. Ces Conventions sont d'une importance fondamentale pour veiller à ce que les règles coutumières du droit international humanitaire régissant le choix des armes soient fidèlement appliquées aux armes spécifiques qui sont susceptibles de frapper sans discrimination et de produire des souffrances sans mesure avec les avantages militaires recherchés, ou encore tout simplement abominables.

La seconde Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques se réunira à Genève le 11 décembre. Cette Conférence présente une occasion unique d'élargir la protection des civils et des combattants dans les conflits armés non internationaux et de lancer un processus visant à aborder les graves problèmes humanitaires engendrés par les restes des guerres. En étendant le champ d'application de la Convention aux conflits armés non internationaux, les États parties signifieront clairement leur volonté de faire en sorte que les règles de la Convention deviennent les normes minimales pour tous les conflits armés, y compris bien sûr les conflits internes qui sont les plus fréquents aujourd'hui.

Au cours des deux dernières années, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'est efforcé de sensibiliser – et de rassembler des preuves – relatives au grave problème humanitaire mondial causé par les rebus explosifs des guerres. Pratiquement tous les conflits armés des temps modernes ont laissé dans leur sillage des débris de guerre non explosés. Après la

fin des hostilités, les populations civiles locales et les autorités nationales se retrouvent souvent confrontées, la plupart du temps toutes seules, à des sous-munitions, à des obus d'artillerie, à des bombes, à des mines terrestres, à des objets piégés non explosés et même à des missiles. Dans de nombreux cas, ces armes restent en place pendant des décennies et infligent des coûts humains considérables.

Les experts militaires reconnaissent que les munitions qui n'explorent à l'impact ne présentent aucune utilité militaire et, en fait, compliquent les opérations militaires. Selon eux, l'étendue des problèmes humanitaires causés par les rebus de guerre explosifs va fort probablement s'aggraver considérablement à l'avenir compte tenu de la capacité croissante à larguer rapidement d'importantes quantités de munitions sur des surfaces de plus en plus étendues. Cela signifie, en d'autres termes, que même des conflits d'une durée de quelques jours peuvent laisser un nombre très élevé de munitions non explosées. On peut s'attendre à ce que des conflits prolongés, naturellement, provoquent des dégâts encore plus importants.

Le CICR appelle donc les États parties à mandater, lors de la prochaine Conférence d'examen, un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'engager des négociations visant à l'élaboration, dans un délai reflétant l'urgence de la situation, d'un nouveau protocole sur les débris de guerre explosifs. Il serait souhaitable que, sur la base des principes déjà retenus par la Convention de 1980 et ses protocoles existants, le nouveau protocole aborde les questions suivantes : la responsabilité de l'enlèvement ou de l'aide à l'enlèvement de munitions non explosées; la mise à disposition de renseignements techniques visant à faciliter l'enlèvement de ces munitions; la diffusion d'avertissements aux populations civiles; et l'interdiction de l'utilisation de sous-munitions contre des objectifs militaires situés à proximité de concentrations de civils.

Le CIRC saisit également cette occasion pour encourager les États qui ne sont pas encore parties à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques à y adhérer dans les plus brefs délais, et à participer à la Conférence d'examen. Le CICR exhorte en outre les États parties à la Convention de 1980 à prendre note d'un rapport qu'il a établi sur la production et la prolifération de balles de 12,7 mm à usage multiple. Ce document met en évidence les risques inhérents à ces

projectiles, qui peuvent exploser à l'intérieur du corps humain, et dont l'utilisation pourrait ainsi contrevenir à la Déclaration de Saint-Petersbourg de 1868. Cet instrument de droit international coutumier interdit les balles explosives de manière à protéger les combattants d'une mort inévitable ou d'une souffrance extrême, que rien ne justifie au plan militaire. Le Comité ne peut donc qu'inviter les États à réexaminer leur politique d'achat en ce qui concerne cette munition.

La cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques devrait réaffirmer avec vigueur la constante répulsion de l'opinion publique face à l'utilisation de ces armes, quels qu'en soient l'objectif et l'utilisateur. Elle devrait aussi réaffirmer le rejet total par la communauté internationale de cette méthode de guerre, qui est déjà interdite par le Protocole de Genève de 1925 et par la Convention sur les armes biologiques elle-même. Nous engageons les États parties, lors de la Conférence d'examen, à n'épargner aucun effort en vue de renforcer cet instrument. Il faut, en outre, s'assurer que les progrès rapides dans les domaines de la microbiologie, de l'ingénierie génétique et de la biotechnologie soient utilisés pour le bien de l'humanité et non contre elle.

La réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui s'est tenue à Managua en septembre, a permis de faire le point sur le processus d'universalisation et de mise en oeuvre de ce traité exceptionnel et d'encourager les efforts visant à créer une zone exempte de mines antipersonnel en Amérique latine. Le CICR se réjouit du nombre croissant d'adhésions à cet instrument, qui compte actuellement 122 États parties.

Le CICR encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cet instrument qui représente la seule solution efficace de lutte contre le fléau mondial des lésions attribuables aux mines terrestres. Il est très encourageant de constater que les pays qui ont mis sur pied des programmes complets d'action antimines ont vu le nombre de nouvelles victimes considérablement réduit. Grâce aux ressources essentiellement mobilisées grâce au Traité d'Ottawa, le CICR a, depuis 1997, triplé le nombre de campagnes de sensibilisation aux dangers des mines antipersonnel et doublé sa fourniture de prothèses, ce qui a permis à 28 000 nouveaux patients d'en bénéficier l'an dernier. Le CICR apporte actuellement une assistance médicale ou

chirurgicale aux blessés de guerre dans 150 hôpitaux situés dans 20 pays touchés par les mines.

En juillet, la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a permis de franchir un pas important dans la prise en compte du coût humain énorme de la disponibilité non réglementée des armes légères. Il est fondamental que la Conférence ait reconnu que ce commerce illicite

« entrave le respect du droit international humanitaire, fait obstacle à la fourniture d'une assistance humanitaire aux victimes de conflits armés et facilite la criminalité et le terrorisme ». (A/CONF.192/15, sect. IV, I, par. 5)

Il est également très important que les États se soient engagés à mettre en place une vaste gamme de mesures nationales afin de combattre ce commerce. Les États sont donc invités à mettre en oeuvre, dans les plus brefs délais, les mesures qu'ils ont approuvées. Par ailleurs, nous invitons aussi les États à revoir leurs lois et politiques de transferts d'armes et de munitions, afin d'éviter que ceux qui sont susceptibles de violer le droit international humanitaire puissent y avoir accès.

Pour terminer, qu'il nous soit permis de rappeler que le CICR, les 177 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que leur Fédération internationale sont déterminés à travailler à long terme pour sensibiliser l'opinion aux conséquences humanitaires de la disponibilité non réglementée des armes, tout en poursuivant leurs efforts tendant à l'éradication du fléau des mines antipersonnel et des autres débris de guerre explosifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. Mahmoud (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation koweïtienne a fait ses allégations habituelles à propos de l'Iraq. Ces allégations ne nous surprennent pas, d'autant qu'elles émanent d'un pays qui poursuit une politique d'agression quotidienne contre l'Iraq. Ce pays permet aux aéronefs britanniques et américains de bombarder l'Iraq à l'intérieur des zones d'exclusion aérienne à partir du territoire koweïtien, comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, publié sous la cote S/2001/913. Ces agressions ont entraîné la mort de civils innocents, et

violent la Charte des Nations Unies et les résolutions ayant une légitimité internationale. Comme le Secrétaire général le souligne, les zones d'exclusion aérienne sont illégales.

À cette occasion, ma délégation souhaite réaffirmer que l'Iraq ne dispose pas d'armes de destruction massive, comme le montrent certains documents officiels de cette organisation. Nous sommes prêts et disposés à discuter de cette question avec toutes les délégations qui souhaitent avoir des informations et des documents étayant notre affirmation. C'est précisément ce qu'a fait l'Iraq lors de son entretien avec le Secrétaire général.

Pour ce qui est de ce que le Koweït appelle des « prisonniers », permettez-moi de souligner qu'il vaudrait mieux utiliser le terme employé par le Comité international de la Croix-Rouge qui est celui de Koweïtiens « portés disparus ». L'échange de prisonniers a fait partie des termes du cessez-le-feu de 1991. L'Iraq a respecté ses engagements en la matière, comme l'a indiqué le Comité international de la Croix-Rouge. Nous demandons donc au Koweït de répondre à l'appel de la Ligue des États arabes et de l'Iraq et de chercher à résoudre avec l'Iraq la question des personnes disparues iraqiennes et koweïtiennes, et de ne pas politiser cette question.

Alors que nous entamons le XXI^e siècle, nous demandons au Koweït de réexaminer ses politiques agressives envers l'Iraq et de cesser de faire de fausses allégations et des affirmations mensongères.

Nous sommes ici dans cette instance internationale pour discuter des questions relatives au désarmement. Notre objectif est un objectif noble, plus noble que les insultes et les accusations : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Al-Banai (Koweït) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre de nouveau la parole; je ne veux pas faire perdre son temps à la Commission, mais je peux pas écouter sans rien dire les accusations que le représentant de l'Iraq lance sans aucune raison contre mon pays. Il s'agit ici d'une question de crédibilité. Si l'Iraq avait fait tout ce que les résolutions du Conseil de sécurité lui avaient demandé de faire, le Conseil n'aurait pas à s'occuper de la question de l'Iraq. Nous nous sommes simplement bornés à énoncer les faits. Nous avons répété ce que le Secrétaire général a dit dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/56/1). Et ce que nous avons dit, c'est ce que qu'a

déclaré le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans une lettre (S/2001/945, ci-jointe) qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité il y a tout juste deux semaines et dans laquelle il a réaffirmé que l'Iraq n'avait pas respecté ses obligations au titre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes.

Pour ce qui est des prisonniers de guerre, si notre intention avait été de politiser la question, nous l'aurions fait il y a longtemps. Mais l'importance de la question tient au fait que le Conseil de sécurité avait fait neuf déclarations présidentielles demandant à l'Iraq de commencer à coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge, avec la Commission tripartite et avec S. E. l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, nommé par le Secrétaire général pour assurer le suivi de cette question.

Je voudrais répéter une fois de plus que le Koweït ne compte pas faire perdre son temps à la Commission et s'est contenté d'énoncer les faits relatifs au désarmement.

M. Mahmoud (Iraq) (*parle en anglais*) : S'agissant de ce qu'a dit le représentant du Koweït, nous avons fait référence dans notre discours d'hier aux documents qui indiquent clairement que l'Iraq s'est acquitté de ses obligations. Quant à ce dont fait état la délégation du Koweït, sa crédibilité n'a pas encore été établie, particulièrement en raison de la politisation de la question au Conseil de sécurité.

Je voudrais aborder maintenant la question des Koweïtiens disparus dont fait état le représentant du Koweït. Comme l'a dit le représentant de l'Iraq, il continue d'être prêt à discuter de cette question avec le Koweït, ainsi qu'avec les pays dont des ressortissants ont vraiment disparu. L'Iraq l'a déjà fait l'année dernière avec l'Arabie saoudite, et nous avons réussi à clore avec succès un dossier de personnes disparues. Nous lançons donc un nouvel appel au Koweït, comme l'a fait la Ligue des États arabes, pour qu'il coopère avec l'Iraq sur cette question et règle la questions des Koweïtiens et des Iraquiens disparus.

M. Al-Banai (Koweït) (*parle en anglais*) : Je m'excuse une fois de plus d'intervenir. Le Koweït est prêt depuis longtemps à discuter de la question des prisonniers de guerre portés disparus dans les instances proposées par le droit international : la Commission tripartite et le Comité international de la Croix-Rouge. Ce n'est pas nous qui, depuis plus de trois ans, avons

boycotté les réunions du CICR sur la question. C'est l'Iraq qui a constamment refusé d'assister à ces réunions, transformant ainsi une question purement humanitaire en une carte politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat, et avons ainsi achevé notre débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Népal.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Nous sommes bien conscients qu'il y a des échéances à respecter, et nous devons certainement être conscients des contraintes de temps. Hier encore, le Président nous a rappelé que nous approchons de la deuxième phase de nos travaux et que les projets de résolution devaient être soumis au Secrétariat demain, 18 octobre, avant 18 heures. Mais jusqu'à présent, les négociations entre les auteurs de certains projets de résolution indiquent que nous avons encore besoin d'un peu plus de temps.

Je voudrais donc demander un report d'un jour au moins des échéances, jusqu'au vendredi 19 octobre, à 18 heures. Cela faciliterait sans aucun doute l'adoption de projets de résolution. Nous savons que le temps presse, mais je pense que cette requête est raisonnable.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant du Népal pense-t-il à un projet de résolution particulier sur lequel travaille sa délégation, ou s'agit-il d'une demande d'ordre général?

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Je pense à un projet de résolution en particulier. Il a trait au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

J'ai abordé ici cette question parce qu'un accord avec le pays hôte va être conclu entre mon gouvernement et l'ONU et nous essayons de définir le calendrier de signature de cet accord. Le Service concerné nous indique qu'on pourrait le signer demain mais, au cas où nous aurions besoin de quelques heures supplémentaires, nous voudrions juste savoir si l'on ne pourrait pas repousser ce délai d'une journée au moins. Je crois que le problème serait ainsi résolu. La raison en est que la résolution que nous entendons présenter

fera référence à la signature de l'accord avec le pays hôte concernant le transfert du Centre à Katmandou.

Nous faisons un grand effort pour respecter le délai imparti. J'espère que la Commission tiendra compte de notre situation pour donner une réponse favorable à notre demande.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais préciser trois ou quatre points déjà connus des membres de la Commission, mais sur lesquels je pense qu'il est important de revenir.

Nous allons, comme vous le savez, commencer la seconde phase de nos travaux le lundi 22 octobre. Le document A/C.1/56/CRP.2 a été distribué comme document de référence indiquant la structure prévue des débats.

J'aimerais également inviter les délégations à s'inscrire sur la liste des orateurs pour le sujet dont elles veulent parler, si c'est possible.

Enfin, j'en reviens à la question du délai de présentation des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationales. Le délai est fixé au jeudi 18 octobre 2001 à 18 heures. Je ferai donc une exception à ce délai suite à la demande que vient de faire le représentant du Népal pour le projet de résolution sur lequel il travaille. Je comprends ses raisons objectives, mais je voudrais demander aux délégations de ne pas interpréter cette concession très généreuse de la présidence comme un précédent pour d'autres. Par conséquent, en ce qui concerne le représentant du Népal, nous comprenons les difficultés qu'il peut rencontrer – je compte d'ailleurs beaucoup sur la présentation de son projet à la présidence d'ici vendredi, mais je rappelle que le délai de présentation

des projets est le 18 octobre à 18 heures et je demande la coopération et la compréhension des délégations quant au respect de ce délai.

Si chacun en est d'accord – je veux parler, bien sûr, de la décision regardant notre collègue du Népal – je considérerai qu'il dispose d'un jour supplémentaire pour travailler à son projet de résolution.

Maintenant, on m'a également demandé de rappeler aux délégations et aux autres participants de la Première Commission qu'ils sont tous invités par le Département des affaires de désarmement et le Global Security Institute à un débat cet après-midi avec M. Robert MacNamara, ancien Secrétaire à la défense des États-Unis sur le thème « Leçons pour aujourd'hui de la crise des missiles à Cuba ». Ce débat se tient aujourd'hui à 15 heures dans l'auditorium de la bibliothèque Dag Hammarskjöld.

J'ai également une communication du Secrétaire de la Commission, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire de la Commission (*parle en anglais*): Je voudrais rappeler aux délégations concernées que le Groupe d'experts des questions relevant de la Première Commission du Groupe des États africains se réunira ce matin dans cette même salle immédiatement après la levée de la séance de la Première Commission.

Le Président (*parle en anglais*): La prochaine séance de la Première Commission se tiendra le lundi 22 octobre 2001 à 10 heures dans cette même salle. Veuillez mettre à profit les deux derniers jours de la semaine le plus efficacement possible.

La séance est levée à 12 h 55.